



États financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017
Présentés en dollars canadiens



Le 6 mars 2019

RESPONSABILITÉ DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés de Minière Osisko inc. (« Osisko » ou la « Société ») ci-joints ont été établis par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière (« *International Financial Reporting Standards* » ou les « IFRS ») telles qu'elles sont publiées par l'*International Accounting Standards Board* (l'« IASB »). La direction est responsable de s'assurer que les présents états financiers consolidés, lesquels comprennent des montants basés sur des estimations et des jugements, sont conformes aux autres informations et données opérationnelles contenues dans le rapport financier annuel et reflètent les opérations et la situation financière d'Osisko.

La direction est également responsable de l'information présentée dans le rapport de gestion d'Osisko, y compris la responsabilité de l'existence de systèmes d'information, de procédures et de contrôles appropriés afin de s'assurer que l'information utilisée à l'interne par la direction et divulguée à l'externe est complète et fiable dans tous ses aspects significatifs.

En outre, la direction est responsable de mettre en place et de maintenir un système adéquat de contrôle interne en matière de présentation de l'information financière. Le système de contrôle interne comprend un code d'éthique, lequel est transmis à tous les niveaux de l'entreprise et requiert des normes supérieures de comportement de tous les employés lors de leurs activités dans la Société. De tels systèmes sont conçus pour raisonnablement garantir que l'information financière est pertinente, fiable et précise et que les actifs d'Osisko sont correctement comptabilisés et bien protégés.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés et s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière. Le conseil d'administration rencontre la direction ainsi que les auditeurs indépendants pour réviser les contrôles internes en matière de présentation de l'information financière, les états financiers consolidés et le rapport des auditeurs. Un comité d'audit aide le conseil d'administration à s'acquitter de cette responsabilité. Le comité d'audit rencontre la direction pour réviser les contrôles internes en matière de présentation de l'information financière, les états financiers consolidés et le rapport des auditeurs. Le comité d'audit examine également le rapport de gestion d'Osisko pour s'assurer que l'information financière présentée est conforme à celle exposée dans les états financiers consolidés. Le comité d'audit soumet ses conclusions à l'examen du conseil d'administration en vue de l'approbation des états financiers consolidés qui seront présentés aux actionnaires.

La direction reconnaît sa responsabilité de diriger les affaires d'Osisko conformément aux normes financières en vigueur ainsi qu'aux lois et aux règlements applicables et de maintenir des normes de conduite appropriées dans le cadre de ses activités.

(Signé) « John Burzynski »

Président et chef de la direction

(Signé) « Blair Zaritsky »

Chef des finances











Table des matières

| | |
|---|----|
| ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE | 5 |
| ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA PERTE ET DE LA PERTE GLOBALE..... | 6 |
| ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS EN CAPITAUX PROPRES | 7 |
| ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE..... | 8 |
| NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS | 9 |
| 1) Périmètre comptable..... | 9 |
| 2) Base de préparation..... | 9 |
| 3) Principales conventions comptables..... | 11 |
| 4) Modifications des conventions comptables IFRS et prises de position comptable futures..... | 18 |
| 5) Acquisition de Beaufield | 20 |
| 6) Dépôt pour remise en état | 21 |
| 7) Taxes de vente à recevoir..... | 22 |
| 8) Titres négociables..... | 22 |
| 9) Placement à long terme | 22 |
| 10) Dépenses des activités poursuivies..... | 23 |
| 11) Placements dans des entreprises associées..... | 23 |
| 12) Immobilisations corporelles..... | 25 |
| 13) Actifs d'exploration et d'évaluation..... | 25 |
| 14) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations | 31 |
| 15) Capital et autres composantes des capitaux propres..... | 32 |
| 16) Unités d'action différées et unités d'actions avec restrictions..... | 39 |
| 17) Transactions entre parties apparentées | 40 |
| 18) Facteurs de risques du capital..... | 40 |
| 19) Instruments financiers..... | 41 |
| 20) Impôt sur le résultat | 43 |
| 21) Engagements..... | 45 |
| 22) Évènements subséquents..... | 45 |



États consolidés de la situation financière

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens)

| Au | 31 décembre 2018 | 31 décembre 2017 |
|--|---------------------|---------------------|
| Actifs | | |
| Actifs courants | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 88 280 \$ | 111 504 \$ |
| Autres comptes débiteurs | 582 | 573 |
| Paiements anticipés et charges payées d'avance | 507 | 669 |
| Taxes et impôts à recevoir (note 7) | 34 873 | 20 486 |
| Titres négociables (note 8) | 14 200 | 22 076 |
| Total des actifs courants | 138 442 | 155 308 |
| Actifs non courants | | |
| Dépôt pour remise en état (note 6) | 404 | 973 |
| Placement à long terme (note 9) | 150 | 180 |
| Placements dans des entreprises associées (note 11) | 56 998 | 56 438 |
| Immobilisations corporelles (note 12) | 7 972 | 6 570 |
| Actifs d'exploration et d'évaluation (note 13) | 368 902 | 261 920 |
| Total des actifs non courants | 434 426 | 326 081 |
| Total des actifs | 572 868 \$ | 481 389 \$ |
| Passifs | | |
| Passifs courants | | |
| Comptes créditeurs et frais courus | 10 260 \$ | 21 084 \$ |
| Total des passif courants | 10 260 | 21 084 |
| Passifs non courants | | |
| Passif lié à la prime sur les actions accréditatives (note 15(a)) | 2 560 | 11 566 |
| Passif lié au paiement à base d'actions (note 16) | 874 | - |
| Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations (note 14) | 3 628 | 2 892 |
| Passif d'impôt différé (note 20) | 24 523 | 17 422 |
| Total des passif non courants | 31 585 | 31 880 |
| Total des passifs | 41 845 | 52 964 |
| Capitaux propres | | |
| Capital-actions (note 15(a)) | 580 616 | 456 231 |
| Surplus d'apport (note 15(d)) | 55 606 | 28 761 |
| Bons de souscription (note 15(e)) | 2 568 | 17 204 |
| Déficit accumulé | (107 767) | (73 771) |
| Total des capitaux propres attribués aux actionnaires de la Société | 531 023 | 428 425 |
| Total des passifs et des capitaux propres | 572 868 \$ | 481 389 \$ |

Les notes suivantes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Engagements (note 21)

Événements subséquents (note 22)

Au nom du conseil d'administration :

(Signé) « Keith McKay »

Keith McKay, administrateur

(Signé) « Sean Roosen »

Sean Roosen, président du conseil



États consolidés de la perte et de la perte globale

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

| <i>Pour l'exercice terminé le</i> | 31 décembre 2018 | 31 décembre 2017 |
|--|-----------------------------|---------------------|
| Dépenses | | |
| Charge de rémunération (note 10) | 20 011 \$ | 20 486 \$ |
| Frais administratifs et généraux (note 10) | 5 414 | 5 935 |
| Dépenses d'exploration générale | 60 | 67 |
| Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation (note 13) | 6 763 | 2 662 |
| Produit lié à la prime sur les actions accréditatives (note 15(a)) | (13 076) | (25 991) |
| Perte/(gain) sur titres négociables (note 8) | 7 059 | (649) |
| Dépréciation d'un placement à long terme (note 9) | 30 | - |
| Gain réalisé à la vente d'équipement | (6) | - |
| Gain de change | - | (638) |
| Autres produits | (760) | (330) |
| Perte d'exploitation | 25 495 | 1 542 |
| Produits financiers | (1 381) | (1 507) |
| Charges financières | 135 | 166 |
| Produits financiers nets | (1 246) | (1 341) |
| Quote-part du gain d'entreprises associées (note 11) | (1 251) | (608) |
| Gain découlant de la réévaluation de placements dans des entreprises associées (note 11) | (1 796) | - |
| Perte/(résultat) avant impôt | 21 202 | (407) |
| Charge d'impôt sur le résultat différé (note 20) | 12 794 | 18 443 |
| Perte et perte globale | 33 996 \$ | 18 036 \$ |
| Perte par action de base et diluée (note 15(b) et (c)) | 0,15 \$ | 0,10 \$ |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (note 15(b) et (c)) | 220 448 965 | 188 055 245 |

Les notes suivantes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



États consolidés des variations en capitaux propres

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens)

Capitaux propres attribuables aux porteurs de titres de la Société

| | Nombre d'actions | Capital- actions | Bons de souscription | Surplus d'apport | Cumul des autres éléments du résultat global | Déficit et déficit accumulé | Total |
|--|---------------------|---------------------|-------------------------|---------------------|---|--------------------------------|-------------------|
| Solde au 1^{er} janvier 2017 | 161 990 656 | 303 100 | \$ 11 091 | \$ 13 420 | \$ 608 | \$ (55 735) | \$ 272 484 |
| Perte pour l'exercice | - | - | - | - | - | (18 036) | (18 036) |
| Ajustement lié à la conversion des monnaies étrangères | - | - | - | - | (608) | - | (608) |
| Rémunération fondée sur des actions (note 15(d)) | - | - | - | 16 776 | - | - | 16 776 |
| Émission d'actions à l'exercice d'options d'achat d'actions (note 15(a)) | 1 346 335 | 3 228 | - | (1 435) | - | - | 1 793 |
| Émission d'actions à l'exercice de bons de souscription (note 15(a)) | 5 629 449 | 17 472 | (3 520) | - | - | - | 13 952 |
| Placement privé (note 15(a)) | 5 450 000 | 18 846 | - | - | - | - | 18 846 |
| Placement privé (note 15(a)) | 15 327 000 | 39 552 | 9 633 | - | - | - | 49 185 |
| Placement privé (note 15(a)) | 700 000 | 3 189 | - | - | - | - | 3 189 |
| Placement privé (note 15(a)) | 8 487 800 | 35 008 | - | - | - | - | 35 008 |
| Placement privé (note 15(a)) | 8 334 450 | 32 919 | - | - | - | - | 32 919 |
| Placement privé (note 15(a)) | 479 550 | 1 405 | - | - | - | - | 1 405 |
| Actif d'impôt différé sur les frais d'émission d'actions (note 19) | - | 1 021 | - | - | - | - | 1 021 |
| Émission d'actions à l'acquisition d'actifs d'exploration et d'évaluation (note 15(a)) | 100 000 | 491 | - | - | - | - | 491 |
| Solde au 31 décembre 2017 | 207 845 240 | 456 231 | \$ 17 204 | \$ 28 761 | \$ - | \$ (73 771) | \$ 428 425 |

Capitaux propres attribuables aux porteurs de titres de la Société

| | Nombre d'actions | Capital- actions | Bons de souscription | Surplus d'apport | Cumul des autres éléments du résultat global | Déficit et déficit accumulé | Total |
|---|---------------------|---------------------|-------------------------|---------------------|---|--------------------------------|-------------------|
| Solde au 1^{er} janvier 2018 | 207 845 240 | 456 231 | \$ 17 204 | \$ 28 761 | \$ - | \$ (73 771) | \$ 428 425 |
| Perte pour l'exercice | - | - | - | - | - | (33 996) | (33 996) |
| Rémunération fondée sur des actions (note 15(d)) | - | - | - | 13 088 | - | - | 13 088 |
| Émission d'actions à l'exercice d'options d'achat d'actions (note 15(a)) | 1 119 984 | 2 594 | - | (894) | - | - | 1 700 |
| Émission d'actions à l'exercice de bons de souscription (note 15(a)) | 524 235 | 1 128 | (368) | - | - | - | 760 |
| Expiration de bons de souscription | - | - | (14 425) | 14 425 | - | - | - |
| Placement privé (note 15(a)) | 3 823 000 | 6 139 | - | - | - | - | 6 139 |
| Placement privé (note 15(a)) | 27 046 031 | 62 147 | - | - | - | - | 62 147 |
| Placement privé (note 15(a)) | 9 259 260 | 24 843 | - | - | - | - | 24 843 |
| Émission d'actions à l'acquisition de Beaufield Resources inc. (note 5) | 7 583 581 | 24 267 | - | - | - | - | 24 267 |
| Émission de bons de souscription à l'acquisition de Beaufield Resources inc. (note 5) | - | - | 157 | - | - | - | 157 |
| Émission d'options d'achat d'actions à l'acquisition de Beaufield Resources inc. (note 5) | - | - | - | 226 | - | - | 226 |
| Actif d'impôt différé en lien avec les frais d'émission d'actions (note 20) | - | 3 267 | - | - | - | - | 3 267 |
| Solde au 31 décembre 2018 | 257 201 331 | 580 616 | \$ 2 568 | \$ 55 606 | \$ - | \$ (107 767) | \$ 531 023 |

Les notes suivantes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



États consolidés des flux de trésorerie

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens)

| <i>Pour l'exercice terminé le</i> | Exercice terminé le | |
|--|---------------------|---------------------|
| | 31 décembre 2018 | 31 décembre 2017 |
| Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation | | |
| Perte pour la période | (33 996) \$ | (18 036) \$ |
| Ajustements pour : | | |
| Perte/(gain) sur les titres négociables (note 8) | 7 059 | (649) |
| Quote-part du résultat d'entreprises associées (note 11) | (1 251) | (608) |
| Gain découlant de la réévaluation de placements dans des entreprises associées (note 11) | (1 796) | - |
| Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation (note 13) | 6 763 | 2 662 |
| Amortissement | 144 | 83 |
| Désactualisation de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations (note 14) | 33 | 11 |
| Perte de valeur sur placement à long terme(note 9) | 30 | - |
| Gain réalisé à la vente d'équipement | (6) | - |
| Produit lié à la prime sur les actions accréditives (note 15(a)) | (13 076) | (25 991) |
| Ajustement lié à la conversion des devises | - | (608) |
| Rémunération fondée sur des actions (note 15(d)) | 11 630 | 14 141 |
| Charge d'impôt sur le résultat différé (note 20) | 12 794 | 18 443 |
| Produit d'intérêts | (1 381) | (1 507) |
| | (13 053) | (12 059) |
| Variation des éléments du fonds de roulement : | | |
| Variation des autres comptes débiteurs | (9) | 134 |
| Variation des paiements anticipés et des charges payées d'avance | 184 | (453) |
| Variation des comptes créditeurs et des frais courus | (2 737) | 2 030 |
| Variation des taxes et impôts à recevoir | 8 108 | (6 983) |
| Trésorerie nette utilisée pour les activités d'exploitation | (7 507) | (17 331) |
| Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement | | |
| Intérêt reçu | 1 381 | 1 502 |
| Acquisition de titres négociables (note 8) | (5 364) | (31 511) |
| Produit à la cession de titres négociables (note 8) | 7 768 | 26 203 |
| Acquisition d'un placement en capitaux propres dans Beaufield (note 11) | (2 369) | (4 951) |
| Acquisition d'un placement en capitaux propres dans Barkerville (note 11) | (3 800) | (13 589) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie nets reçus dans le cadre de l'acquisition de Beaufield Resources inc. (note 5) | 2 742 | - |
| Acquisition d'immobilisations corporelles (note 12) | (3 226) | (6 288) |
| Produit de la cession d'immobilisations corporelles (note 12) | 12 | - |
| Produit du remboursement d'un dépôt en garantie pour la restauration (note 6) | 569 | - |
| Ajout aux actifs d'exploration et d'évaluation (note 13) | (113 089) | (112 838) |
| Trésorerie nette utilisée pour les activités d'investissement | (115 376) | (141 472) |
| Flux de trésorerie provenant des activités de financement | | |
| Trésorerie nette reçue des placements privés (note 15(a)) | 97 199 | 173 291 |
| Trésorerie reçue de l'exercice de bons de souscription (note 15(e)) | 760 | 13 952 |
| Trésorerie reçue de l'exercice d'options d'achat d'actions (note 15(d)) | 1 700 | 1 793 |
| Trésorerie nette provenant des activités de financement | 99 659 | 189 036 |
| (Diminution)/augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | (23 224) | 30 233 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de l'exercice | 111 504 | 81 271 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de l'exercice | 88 280 \$ | 111 504 \$ |

Les notes suivantes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

1) Périmètre comptable

Minière Osisko inc. (« **Osisko** » ou la « **Société** »), une entreprise canadienne, a été constituée en société le 26 février 2010 en vertu de la Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario. Son siège social est situé au 155 avenue University, bureau 1440, Toronto, Ontario, Canada. Les états financiers consolidés de la Société en date du 31 décembre 2018 comprennent la Société et ses filiales, Beaufield Resources Inc. (« Beaufield »), Eagle Hill Exploration Corporation, Ryan Gold Corp., Corona Gold Corporation, Northern Gold Mining Inc. Corporation minière NioGold, O3 Investments Inc. et O3 Markets Inc. (collectivement le « groupe » et individuellement des « entités du groupe »). Depuis la fin de l'exercice le 31 décembre 2018, Osisko a procédé à la fusion de Beaufield, d'Eagle Hill Exploration Corporation, de Ryan Gold Corp., de Corona Gold Corporation et de O3 Investments Inc. La Société se concentre principalement sur l'acquisition, l'exploration et le développement de gisements de métaux précieux au Canada.

Les affaires relatives à l'acquisition, l'exploration et au développement de gîtes de métaux précieux comportent un degré élevé de risques. Osisko, dont les projets sont à l'étape de l'exploration, est assujettie à des risques et à des défis comparables à ceux de sociétés similaires. Au nombre des risques figurent notamment les difficultés de se procurer un financement adéquat; les risques inhérents à l'industrie minière dans les domaines de l'exploration, du développement et de l'exploitation; les modifications aux politiques et aux règlements des gouvernements; la capacité d'obtenir les permis environnementaux requis; les défis de rentabiliser la production dans le futur ou, autrement, la capacité d'Osisko de disposer avantageusement de ses participations; la volatilité du prix des matières premières et la situation économique en général; tout ce qui comprend une part d'incertitude. Rien ne garantit le succès dans le futur des initiatives d'Osisko en matière de financement. La valeur sous-jacente des propriétés minérales est dépendante de l'existence de réserves minérales économiquement récupérables et est assujettie, entre autres, aux risques et aux défis énoncés ci-dessus. Tout changement aux conditions futures pourrait faire en sorte que la valeur comptable des propriétés minérales soit l'objet d'une radiation importante et que l'exploration soit différée.

2) Base de préparation

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« *International Financial Reporting Standards* » ou les « IFRS ») et à leur interprétation, telles qu'elles sont publiées par l'*International Accounting Standards Board* (l'« IASB »).

Le conseil d'administration de la Société a autorisé l'émission des présents états financiers consolidés le 6 mars 2019.

b) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens (en milliers de dollars canadiens dans les tableaux), la monnaie fonctionnelle d'Osisko.

c) Recours à des estimations et à des jugements

La préparation des présents états financiers consolidés exige de la direction qu'elle porte des jugements, qu'elle procède à des estimations et qu'elle formule des hypothèses ayant une incidence sur l'application des conventions comptables et sur les montants présentés à titre d'actif et de passif ainsi qu'à titre de produits et de dépenses.

Les estimations et les hypothèses associées reposent sur l'expérience antérieure et divers autres facteurs qui sont jugés raisonnables dans les circonstances, dont les résultats constituent la base des jugements portés relativement à la valeur comptable des actifs et des passifs n'ayant pas été évalués par d'autres sources. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses associées sont révisées par la direction sur une base continue. L'impact de ces révisions est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel l'estimation est révisée, si la révision en question n'influe que cet exercice, ou dans l'exercice en cours et les exercices ultérieurs si la révision influe tant l'exercice en cours que les exercices à venir.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

2) Base de préparation (suite)

c) Recours à des estimations et à des jugements (suite)

i) Jugements importants dans l'application des conventions comptables

Les secteurs pour lesquels la direction doit porter d'importants jugements lors de l'application des conventions comptables de la Société pour déterminer des valeurs comptables comprennent notamment les secteurs suivants :

Impôts :

La Société est assujettie aux impôts sur le résultat dans diverses juridictions. Un jugement important est nécessaire pour évaluer la provision pour impôts sur le résultat, du fait de la complexité de la législation, y compris les jugements portant sur l'utilisation de fonds accreditifs. Il existe plusieurs transactions et méthodes de calculs pour lesquelles l'évaluation de l'impôt est incertaine dans le cours normal des affaires.

Détermination de l'influence notable lors de placements en actions :

Un jugement est requis pour évaluer si la participation de la Société dans des titres négociables correspond à la définition d'influence notable et, de ce fait, sera comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence par opposition à la juste valeur par le biais du résultat. La direction fait cette détermination en se basant sur sa participation légale et sa représentation sur le conseil, et en analysant la participation de la Société dans le processus d'établissement des politiques des entités. Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017, la direction a déterminé qu'elle était en mesure d'exercer une influence notable sur Barkerville Gold Mines Ltd ("Barkerville") et Beaufield et a donc commencé à comptabiliser ces placements sous la forme de participations dans des entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence. En octobre 2018, Osisko a clôturé le regroupement d'entreprises avec Beaufield annoncé antérieurement, dans le cadre duquel Osisko a acquis la totalité des actions ordinaires de Beaufield par voie d'un plan d'arrangement statutaire. Par conséquent, la Société a cessé de comptabiliser le placement comme une participation dans une entreprise associée et a commencé à comptabiliser l'entité.

Dépréciation de placements dans des entreprises associées :

La Société applique les directives de la norme IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* pour évaluer s'il existe des indications de dépréciation qui pourraient mener à la comptabilisation d'une perte de valeur à l'égard de ses placements nets dans des entreprises associées. Cette détermination requiert un jugement important pour évaluer si une diminution de la juste valeur est significative ou prolongée, ce qui déclencherait un test de dépréciation formel. Pour porter ce jugement, la direction de la Société évalue, entre autres choses, la durée et la mesure à laquelle la juste valeur du placement est inférieure à sa valeur comptable, la volatilité du placement et la santé financière et les perspectives d'affaires de l'entreprise en question, incluant des facteurs comme le statut actuel et prévu des projets d'exploration de l'entreprise et les variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement.

ii) *Estimations et hypothèses comptables importantes*

Les secteurs pour lesquels la direction doit recourir à d'importantes estimations et hypothèses pour déterminer des valeurs comptables comprennent notamment les secteurs suivants :

Dépréciation d'actifs non financiers :

La Société évalue ses unités génératrices de trésorerie à chaque date de clôture pour déterminer s'il existe des indicateurs de dépréciation. Advenant l'existence d'un indicateur de dépréciation, la valeur recouvrable est estimée, soit la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité. La détermination de la valeur recouvrable nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses comme les prix des matières premières à long terme, les taux d'actualisation, les besoins en capitaux futurs, le potentiel d'exploration et le rendement opérationnel futur. La juste

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

2) Base de préparation (suite)

c) Recours à des estimations et à des jugements (suite)

ii) Estimations et hypothèses comptables importantes (suite)

Dépréciation d'actifs non financiers (suite) :

valeur est établie comme la valeur qui serait obtenue de la vente de l'actif lors d'une transaction sans lien de dépendance entre deux parties consentantes.

Juste valeur des options d'achat d'actions et des bons de souscription :

La détermination de la juste valeur des options d'achat d'actions et des bons de souscription implique l'estimation des taux d'intérêt, de la durée de vie des options et des bons de souscription, du taux d'extinction prévu, de la volatilité du prix des actions et de l'utilisation du modèle d'évaluation des options Black-Scholes. Le modèle d'évaluation des options Black-Scholes exige des données d'hypothèse fortement subjectives qui peuvent avoir une incidence importante sur l'estimation de la juste valeur. Les options d'achat d'actions octroyées sont exercées en conformité avec le régime d'options d'achat d'actions. L'estimation de la rémunération fondée sur des actions est subjective et peut avoir une incidence considérable sur le résultat net. La Société a utilisé un taux d'extinction pour établir la juste valeur d'une rémunération fondée sur des actions à comptabiliser, qui tient compte de l'expérience antérieure. L'expérience antérieure peut être non représentative des taux d'extinction actuels encourus.

Plusieurs autres variables sont utilisées lors de la détermination de la valeur des options d'achat d'actions et des bons de souscription à partir du modèle d'évaluation Black-Scholes :

- **Volatilité** : la Société tient compte d'information historique sur la valeur boursière de sociétés comparables pour déterminer le degré de volatilité à la date d'octroi des options d'achat d'actions. En conséquence, selon le moment de l'octroi des options d'achat d'actions et des bons de souscription et de l'année historique étudiée, le degré de volatilité peut être différent lorsque la valeur des différentes options d'achat d'action et des divers bons de souscription est calculée.
- **Taux d'intérêt sans risque** : la Société utilise le taux d'intérêt disponible pour des titres d'État ayant une durée prévue équivalente à la date d'octroi des options d'achat d'actions et des bons de souscription. Le taux d'intérêt sans risque variera en fonction de la date d'octroi des options d'achat d'actions et des bons de souscription et de leur durée prévue.

3) Principales conventions comptables

Les conventions comptables établies ci-dessous sont conformes aux IFRS et ont été appliquées de façon constante sur les exercices 2018 et 2017 des présents états financiers consolidés, à part ce qui est relatif à l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui a été adoptée en 2018 de façon rétrospective, les changements étant comptabilisés dans le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2018.

a) Base de consolidation

Les états financiers consolidés d'Osisko consolident les résultats de la Société et de ses filiales en propriété exclusive : Beaufield, Eagle Hill Exploration Corporation, Ryan Gold Corp., Corona Gold Corporation, Northern Gold Mining Inc., Corporation minière NioGold, O3 Investments Inc. et O3 Markets Inc. Une filiale est une entité contrôlée par la Société.

Un contrôle est en vigueur lorsqu'un investisseur est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de sa participation dans l'entité émettrice et a la capacité d'influer sur ces rendements en exerçant son pouvoir sur l'entité émettrice. Les comptes des filiales sont consolidés à la date à laquelle la Société obtient le contrôle, et ils cessent de l'être à la date à laquelle la Société cesse d'avoir ce contrôle. Les transactions, les soldes ainsi que les pertes et gains latents intragroupes sont éliminés lors de la consolidation.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

3) Principales conventions comptables (suite)

b) Monnaies étrangères

i) Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle des entités de la Société en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la transaction ou un taux de change moyen approprié. Généralement, les gains et pertes de change générés par le règlement de ces transactions et par la conversion des actifs et des passifs monétaires en devises étrangères autres que la monnaie fonctionnelle de la Société aux taux de change à la fin de l'exercice sont comptabilisés dans les états de la perte.

ii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments des états financiers de chaque entité consolidée de la Société sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Les états financiers des entités dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la Société sont convertis en dollars canadiens comme suit : les actifs et passifs sont convertis au taux de clôture à la date des états de la situation financière; les produits et dépenses sont convertis au taux moyen de l'année appropriée. Les opérations sur capitaux propres sont converties en utilisant le taux de change le jour de l'opération et toutes les modifications résultantes sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global en tant que gain ou perte de change cumulé.

c) Instruments financiers

La Société a adopté la norme IFRS 9 le 1er janvier 2018. La Société a appliqué l'IFRS 9 de façon rétrospective et n'était pas tenue de retraiter les périodes antérieures. Il n'y a aucune différence entre la valeur comptable antérieure et la valeur comptable à la date d'application initiale de l'IFRS 9.

Les instruments financiers sont comptabilisés aux états consolidés de la situation financière à la date de transaction, soit la date à laquelle la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. La Société classe ses instruments financiers dans les catégories ci-dessous.

Actifs financiers au coût amorti – Les actifs qui sont détenus en vue de recevoir des flux de trésorerie contractuels où ces flux de trésorerie sont uniquement des paiements de capital et d'intérêt sont évalués au coût amorti. Les autres comptes débiteurs et dépôts pour remise en état de la Société comprennent des flux de trésorerie fixes ou déterminés reliés uniquement à des montants de capital et d'intérêt. L'intention de la Société est de conserver ces actifs financiers jusqu'à ce que les flux de trésorerie reliés soient perçus. Les autres comptes débiteurs et dépôts pour remise en état sont comptabilisés initialement à la juste valeur, net de tous les coûts de transaction engagés, et par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La Société comptabilise une provision pour perte relativement aux pertes de crédit attendues pour les actifs financiers évalués au coût amorti.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net – Les actifs financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont des actifs qui ne se qualifient pas comme actifs financiers au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les titres négociables et les placements à long terme sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces actifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur avec les changements de juste valeur comptabilisés au résultat net.

Passifs financiers au coût amorti – Les passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf s'ils doivent être comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, ou si la Société a décidé de les comptabiliser à la juste valeur par le biais du résultat net. Les comptes créditeurs et frais courus sont comptabilisés initialement à la juste valeur, net de tous les coûts de transaction engagés, et par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

3) Principales conventions comptables (suite)

c) Instruments financiers (suite)

La Société décomptabilise les actifs financiers seulement lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés aux actifs financiers expirent, ou lorsque la Société a transféré les actifs financiers et la quasi-totalité des risques et des avantages liés au droit de propriété. Les gains et les pertes lors de la décomptabilisation sont comptabilisés généralement aux états consolidés de la perte. La Société décomptabilise les passifs financiers seulement si les obligations de la Société sont éteintes, sont annulées ou ont expiré. L'écart entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie versée et payable, y compris tout actif non monétaire transféré ou tout passif pris en charge, est comptabilisé au résultat net.

i) Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais du résultat net, sont évalués pour l'existence d'indicateurs de dépréciation à chaque fin d'exercice de présentation de l'information. Les actifs financiers sont dévalués s'il existe une preuve objective qu'un ou plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier ont eu un effet sur l'estimation des flux de trésorerie futurs du placement.

Les critères utilisés par la Société pour établir objectivement l'existence d'une moins-value comprennent :

- difficultés financières importantes pour l'émetteur ou la contrepartie;
- non-paiement ou défaut de paiement des intérêts ou du capital; ou
- probabilité que le débiteur fasse faillite ou connaisse une restructuration financière.

À chaque date des états de la situation financière, de façon prospective, la Société évalue les pertes attendues liées à ses actifs financiers comptabilisés au coût amorti. La méthodologie en matière de dépréciation appliquée dépend s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit.

d) Actifs d'exploration et d'évaluation

Les coûts d'exploration et d'évaluation, y compris le coût d'achat des permis, sont capitalisés en tant qu'actifs d'exploration et d'évaluation par projet, jusqu'à ce que la faisabilité technique et de la viabilité commerciale du projet aient été établies.

Les coûts capitalisés comprennent les coûts directement liés aux activités d'exploration et d'évaluation dans le secteur d'intérêt. Les frais administratifs et généraux sont attribués uniquement à l'actif dans la mesure où ces coûts peuvent être directement liés aux activités opérationnelles dans le secteur d'intérêt pertinent. Lorsqu'un permis ou une propriété est abandonné, les coûts liés sont comptabilisés immédiatement au résultat net. Les coûts engagés avant que l'entité consolidée obtienne les droits d'explorer légalement dans un secteur sont comptabilisés à l'état de la perte.

Les conventions de non-participation sont comptabilisées comme des accords d'amodiation. La Société, étant l'amodiateur, n'enregistre aucune des dépenses faites en son nom par le titulaire d'option et ne comptabilise aucun gain ou perte sur la convention de non-participation, mais comptabilise plutôt de nouveau tous les coûts capitalisés antérieurement liés à la participation totale en fonction de la participation partielle conservée. Toute contrepartie en espèces reçue est portée en diminution des coûts capitalisés antérieurement relativement à la participation totale, et l'excédent sera comptabilisé par la Société comme un gain à la cession.

Les actifs d'exploration et d'évaluation sont évalués pour dépréciation : i) si le droit d'explorer de l'entité dans un secteur spécifique a expiré au cours de la période ou vient à échéance dans un avenir rapproché; ii) si d'importantes dépenses d'exploration et d'évaluation de ressources minérales dans le secteur spécifique ne sont ni budgétées ni planifiées; iii) s'il y a suffisamment de données pour établir la faisabilité technique et la viabilité commerciale; et iv) lorsque les faits et circonstances suggèrent que la valeur comptable excède la valeur recouvrable (voir Dépréciation d'actifs non financiers).

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

3) Principales conventions comptables (suite)

d) Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

La faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'exploitation de ressources minérales peuvent être établies lorsque des réserves prouvées existent, lorsque les droits de propriété sont en vigueur et qu'il est probable que les coûts soient récupérés grâce au développement et à l'exploitation du secteur ou par la vente de la propriété. Une fois que les réserves prouvées sont déterminées, les actifs d'exploration et d'évaluation comprenant ces réserves seront premièrement évalués pour dépréciation, puis reclassés des actifs d'exploration et d'évaluation à une catégorie distincte des actifs corporels. Les dépenses réputées infructueuses sont comptabilisées immédiatement au résultat net.

e) Équipement

L'équipement est comptabilisé au coût diminué de l'amortissement cumulé et des moins-values cumulées. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les coûts ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés à titre d'actif distinct, s'il y a lieu, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'actif iront à la Société et que le coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable d'une immobilisation remplacée est décomptabilisée lors du remplacement. Les frais de réparation et d'entretien sont passés en charges à l'état de la perte au cours de l'année où ils sont engagés.

Les principales catégories d'équipement font l'objet d'un amortissement dégressif ou linéaire comme suit :

| | |
|--------------------------|------------------------------|
| Équipement de bureau | 20 % |
| Matériel informatique | 30 % |
| Équipement d'exploration | 20 % |
| Automobiles | 30 % |
| Améliorations locatives | Durée du contrat de location |

La Société attribue le montant initialement comptabilisé pour un élément d'équipement en ses parties significatives et amortit séparément chaque partie. Les valeurs résiduelles, la méthode d'amortissement et la durée d'utilité de l'actif sont revues chaque année et ajustées au besoin.

Les gains et les pertes découlant de la cession d'équipement sont déterminés en comparant le produit de cession à la valeur comptable de l'actif et sont présentés dans les autres gains et pertes à l'état de la perte.

f) Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des actifs non financiers de la Société est évaluée à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe un quelconque indice de perte de valeur. Le cas échéant, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de cession. Pour déterminer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés seront actualisés à leur valeur actuelle à partir d'un taux d'actualisation avant impôts reflétant l'estimation de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif.

Aux fins du test de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être testés individuellement sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de l'utilisation continue et qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs (« l'unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »).

Une moins-value est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de l'UGT dépasse sa valeur recouvrable estimée. Les moins-values sont comptabilisées au résultat net. Les moins-values comptabilisées aux exercices précédents sont évaluées à la fin de chaque exercice, s'il existe des indications que les pertes ont diminué ou n'existent plus. Une moins-value est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Une moins-value n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas le montant tel qu'il serait apparu, après amortissement, si la moins-value n'avait pas été comptabilisée.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

3) Principales conventions comptables (suite)

g) Passifs financiers et capitaux propres

Les instruments d'emprunt et de capitaux propres sont classés en tant que passifs financiers ou capitaux propres selon la nature de l'accord contractuel. Un instrument de capitaux propres est tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs. Les instruments de capitaux propres émis par la Société sont comptabilisés à la valeur de la contrepartie reçue, après déduction des frais directs d'émission. Les passifs financiers sont classés soit comme passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, soit comme passifs financiers au coût amorti.

h) Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers au coût amorti sont initialement mesurés à la juste valeur, après déduction des frais de transaction, et sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode des intérêts réels, la charge d'intérêt étant comptabilisée sur la base d'un taux réel.

La méthode des intérêts réels est une méthode d'estimation du coût amorti d'un passif financier et de répartition des charges d'intérêt avec l'année correspondante. Le taux d'intérêt réel correspond au taux qui actualise exactement les sorties de trésorerie futures estimées sur la durée de vie prévue du passif financier ou, le cas échéant, sur moins d'une année, de manière à obtenir la valeur comptable nette, à la constatation initiale.

i) Charge d'impôts courants et différés

La charge d'impôts sur le résultat comprend la charge d'impôts courants et la charge d'impôts différés. Les charges d'impôts différés et courants sont comptabilisées au résultat net, sauf si elles concernent un regroupement d'entreprises ou des éléments qui ont été comptabilisés directement aux capitaux propres ou aux autres éléments du résultat global.

Les impôts miniers représentent des impôts perçus par les provinces canadiennes sur les opérations minières et sont classés comme des impôts sur le résultat puisqu'ils sont basés sur un pourcentage des profits miniers.

L'impôt courant est le montant prévu des impôts à payer ou à recevoir sur les revenus imposables de l'année, en utilisant le taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture, et tout ajustement d'impôt exigible des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé pour des écarts temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Les écarts temporaires suivants ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'impôt différé : la comptabilisation initiale des actifs ou des passifs dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui n'a d'incidence ni sur le bénéfice ou la perte comptable, ni sur le bénéfice ou la perte fiscale et les écarts découlant de placements dans des filiales et des entités contrôlées conjointement dans la mesure où il est probable que ces écarts ne se résorberont pas dans un avenir prévisible. De plus, l'impôt différé n'est pas comptabilisé pour des écarts temporaires imposables lors de la comptabilisation initiale du goodwill. L'impôt différé est évalué aux taux d'imposition qui, selon les prévisions, seront applicables aux écarts temporaires lorsque ceux-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Les actifs et les passifs d'impôts sur le résultat différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs courants, et qu'ils sont liés à des impôts sur le résultat qui sont perçus par la même autorité fiscale sur la même entité imposable, ou sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt courants sur la base du montant net ou de réaliser leurs actifs et de régler leurs passifs d'impôt simultanément.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour le report en avant de pertes fiscales, de crédits d'impôt et d'écarts temporaires déductibles non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ils pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits s'il n'est plus probable que l'avantage fiscal y afférent sera réalisé.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

3) Principales conventions comptables (suite)

j) Capital-actions

Les actions ordinaires sont classées aux capitaux propres. Les coûts supplémentaires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options d'achat d'actions sont comptabilisés en diminution des capitaux propres, nets de toute incidence fiscale.

k) Transactions entre parties apparentées

Une partie apparentée est une personne ou une entité qui est reliée à la Société, qui exerce un contrôle sur la Société, seule ou avec des partenaires, qui exerce une influence notable sur la Société ou qui est un dirigeant clé de la Société.

Une entité s'apparente à la Société si l'entité et l'entité publiant les états financiers sont membres du même groupe (ce qui signifie que chaque société mère, chaque filiale et chaque filiale apparentée sont liées les unes aux autres).

Une transaction entre parties apparentées est un transfert de ressources, de services ou d'obligations entre des parties apparentées, sans tenir compte du fait qu'un prix est facturé ou non. Toutes transactions entre parties apparentées interviennent dans le cours normal des affaires et sont évaluées à la juste valeur.

l) Perte par action de base et diluée

La Société présente les données du résultat par action (« RPA ») de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le profit ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le RPA dilué est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour les instruments dilutifs. Le nombre d'actions lié aux options, aux bons de souscription et aux actions avec restrictions est comptabilisé selon la méthode du rachat d'actions. Aux 31 décembre 2018 et 2017, la Société n'avait pas d'instruments dilutifs à l'égard des RPA.

m) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation juridique ou implicite actuelle dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'un déboursé sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Les provisions seront fixées en actualisant les flux de trésorerie futurs escomptés à l'aide d'un taux avant impôts qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et les risques inhérents à l'obligation. La Société réalise des évaluations à chaque date de clôture pour reconnaître les obligations potentielles.

n) Produits financiers et charges financières

Les produits financiers comprennent le revenu en intérêts sur les placements. Le revenu en intérêts est comptabilisé dans le compte de résultat lorsqu'il est acquis. Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts, les variations de la juste valeur d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et les moins-values comptabilisées pour des actifs financiers. Les gains et pertes de change sont comptabilisés sur une base nette.

o) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée pour les coûts prévus de remise en état des propriétés minérales où la Société est légalement ou contractuellement responsable de ces coûts. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations découlent de l'obligation de la Société d'entreprendre la remédiation et la remise en état du site relativement à l'exploration des propriétés minérales. La Société comptabilise les coûts prévus de remise en état lorsqu'une perturbation de l'environnement survient, mais uniquement si une estimation raisonnable est possible.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

3) Principales conventions comptables (suite)

o) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations (suite)

L'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations comptabilisée est estimée sur les coûts ajustés en fonction des risques nécessaires au règlement de l'obligation actuelle, déduction faite d'un taux d'actualisation avant impôts conforme au calendrier des flux de trésorerie prévus. Des variations des flux de trésorerie non actualisés prévus et des taux d'actualisation hors risque prévus qui sont utilisés pour calculer la valeur actualisée de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations sont compensés par l'actif comptabilisé antérieurement pour les coûts de remise en état pour une propriété particulière. Les dépenses de remise en état réellement encourues réduisent la valeur comptable de la provision pour remise en état.

p) Actions accréditives

Les déductions de dépenses d'exploration pour fins fiscales reliées aux activités d'exploration financées en vertu de conventions d'émission d'actions accréditives sont renoncées en faveur des investisseurs conformément aux lois fiscales canadiennes. À l'émission, la Société divise l'action accréditive : i) en une prime liée aux actions accréditives, égale à la différence entre le cours du marché des actions ordinaires de la Société et le prix d'émission de l'action accréditive; et ii) en un capital-actions. Lorsque les dépenses sont engagées, la Société comptabilise un passif d'impôt différé pour le montant de réduction d'impôt renoncée en faveur des investisseurs. La prime est comptabilisée en tant qu'autres produits et l'impôt différé y afférent est comptabilisé comme une provision fiscale.

Les produits reçus de l'émission d'actions accréditives doivent être dépensés en exploration de ressources sur une propriété canadienne à l'intérieur d'une période de deux ans.

q) Rémunération fondée sur des actions

La Société a mis en place un régime d'options d'achat d'actions, un régime d'unités d'actions différées (« UAD ») et un régime d'unités d'actions avec restrictions (« UAR ») à l'intention de ses dirigeants, administrateurs, employés et consultants. Le nombre d'actions réservées pour émission en vertu de tous les arrangements de rémunération fondée sur des valeurs mobilières est plafonné à 10 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation de la Société.

i) Régime d'options d'achat d'actions

Les options d'achat d'actions sont réglées en capitaux propres. La juste valeur des options d'achat octroyées est comptabilisée comme une dépense au cours de la période d'acquisition selon la méthode de l'acquisition graduelle des droits, avec une augmentation correspondante du surplus d'apport.

La juste valeur est mesurée à la date de l'octroi et comptabilisée sur la période d'acquisition des options d'achat. La juste valeur des options est estimée en utilisant un modèle d'évaluation des options approprié, en tenant compte des modalités d'octroi des options d'achat. À chaque date de clôture, le montant comptabilisé comme une dépense est ajusté pour traduire le nombre actuel d'options d'achat qui devraient être acquises, en se basant sur une estimation du taux d'extinction.

Les options d'achat annulées sont comptabilisées comme une accélération de l'échéancier d'acquisition et le montant qui aurait été comptabilisé pour services reçus au cours de la période d'acquisition est immédiatement comptabilisé.

ii) Régime d'unités d'actions avec restrictions

Chaque UAR accorde à son détenteur le droit à une action ordinaire de la Société au moment de l'attribution des droits. Les UAR peuvent être réglées en trésorerie. La juste valeur des UAR est comptabilisée comme une dépense au cours de la période d'acquisition selon la méthode de l'acquisition graduelle des droits, avec une augmentation correspondante du passif dont le paiement est fondé sur des actions. Le passif est réévalué à la juste valeur à chaque date de bilan et, à leur encaissement, au cours de clôture des actions de la Société, toute variation de la juste valeur étant comptabilisée au résultat net. À chaque date de clôture, le montant comptabilisé comme une dépense est ajusté pour traduire le nombre

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

3) Principales conventions comptables (suite)

q) Rémunération fondée sur des actions (suite)

ii) Régime d'unités d'actions avec restrictions (suite)

actuel de UAR qui devraient être acquises, en se basant sur une estimation du taux d'extinction. À l'encaissement des UAR, le passif est transféré au capital-actions.

iii) Régime d'unités d'actions différées

Chaque UAD accorde à son détenteur le droit à une action ordinaire de la Société et est attribuée immédiatement à la date d'octroi. Les UAR peuvent être réglées en trésorerie. La juste valeur des UAD est comptabilisée comme une dépense au cours de la période d'acquisition selon la méthode de l'acquisition graduelle des droits, avec une augmentation correspondante du passif dont le paiement est fondé sur des actions. Le passif est réévalué à la juste valeur à chaque date de bilan et, à leur encaissement, au cours de clôture des actions de la Société, toute variation de la juste valeur étant comptabilisée au résultat net. À l'encaissement des UAR, le passif est transféré au capital-actions.

r) Placement dans une entreprise associée

Les entreprises associées sont celles sur lesquelles la Société exerce une influence notable, sans toutefois en avoir le contrôle. Les résultats financiers des placements de la Société dans des entreprises associées sont inclus dans les résultats de la Société selon la méthode de la mise en équivalence. En vertu de cette méthode, le placement est initialement comptabilisé au coût, et la valeur comptable est augmentée ou diminuée afin de refléter la quote-part de la Société des profits ou des pertes des entreprises associées après la date de l'acquisition. La quote-part de la Société des profits ou des pertes est comptabilisée à l'état de la perte, tandis que sa quote-part des autres éléments de la perte ou de la perte globale d'entreprises associées est comptabilisée dans les autres éléments de la perte globale.

Les gains latents découlant de transactions entre la Société et une entreprise associée sont éliminés jusqu'à concurrence de la participation de la Société dans l'entreprise associée. Les pertes latentes sont aussi éliminées, à moins que la transaction ne montre des indications d'une perte de valeur de l'actif transféré. Les gains et les pertes de dilution découlant de changements dans la participation dans des entreprises associées sont comptabilisés à l'état de la perte.

La Société évalue, à la fin de chaque période, s'il existe des indications objectives à l'effet que ses placements dans des entreprises associées ont subi une perte de valeur. Si c'est le cas, la valeur comptable de la quote-part de la Société dans les actifs sous-jacents des entreprises associées est ramenée à la valeur récupérable estimative (soit la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité) et portée à l'état de la perte.

s) Crédits d'impôts remboursables à l'égard des actifs d'exploration et d'évaluation minière

La Société a droit à un crédit d'impôt remboursable à l'égard des dépenses d'exploration et d'évaluation minière admissibles engagées dans la province de Québec. Le crédit est comptabilisé en réduction des dépenses d'exploration et d'évaluation engagées.

4) Modifications des conventions comptables IFRS et prises de position comptable futures

Certaines prises de position émises par l'IASB ou par l'*International Financial Reporting Interpretations Committee* sont obligatoires pour les années comptables se terminant après le 31 décembre 2018. Plusieurs ne s'appliquent pas ou n'ont pas d'incidence importante pour la Société et ont été exclus du résumé ci-dessous.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

4) Modifications des conventions comptables IFRS et prises de position comptable futures (suite)

a) Prises de position comptable futures

IFRS 16, « Contrats de location » (« IFRS 16 »)

En janvier 2016, l'IASB a émis l'IFRS 16. Cette nouvelle norme permet la comptabilisation, par le preneur, de la plupart des contrats de location à l'état de la situation financière selon un modèle unique, faisant disparaître la distinction actuelle entre contrats de location-financement et contrats de location simple. Toutefois, le traitement comptable appliqué par le bailleur demeure essentiellement le même et la distinction entre contrats de location-financement et contrats de location simple reste inchangée. Cette norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Le preneur a le choix d'appliquer l'IFRS 16 en utilisant une méthode rétrospective intégrale ou modifiée. La Société prévoit appliquer l'IFRS 16 dès son entrée en vigueur et a opté pour l'application rétrospective modifiée comme méthode transitoire, ce qui n'exige pas le retraitement des périodes comparatives. La Société comptabilisera une obligation locative le 1^{er} janvier 2019 et évaluera l'obligation locative à la valeur actualisée des paiements de location restants, escomptés au taux d'accroissement de l'emprunt de la Société. Osisko a également choisi d'évaluer les actifs au titre du droit d'utilisation à la même valeur que l'obligation locative. L'IFRS 16 prévoit des exceptions à court terme concernant la comptabilisation des contrats de location à court terme et des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. La Société utilisera ces exceptions si elle doit comptabiliser le paiement d'un contrat de location comme une charge sur la durée du contrat.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la Société a identifié et vérifié la quasi-totalité des conventions pouvant contenir des contrats de location qui se qualifient à des fins comptables à l'IFRS 16. De plus, la Société a presque terminé l'évaluation des actifs au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives dans les conventions qui sont considérées des contrats de location ou qui en contiennent.

Suivant l'adoption de l'IFRS 16, la Société considère qu'elle aura à comptabiliser approximativement 3 000 000 \$ en actifs au titre du droit d'utilisation et approximativement 3 000 000 \$ en obligations locatives associées relativement aux contrats de location aux états consolidés de la situation financière au 1^{er} janvier 2019. En raison de la comptabilisation des actifs loués et des obligations locatives, la valeur des charges d'intérêts et d'amortissement comptabilisé sous l'IFRS 16 sera plus élevée par rapport à la norme actuelle. Une diminution des frais administratifs et généraux est aussi prévue. Finalement, la Société s'attend à une diminution des débours liés à l'exploitation et aux placements, correspondant à une augmentation des débours liés au financement en vertu de l'IFRS 16.

IFRIC 23, « Incertitude relative aux traitements fiscaux » (« IFRIC 23 »)

En juin 2017, l'IASB a émis l'IFRIC 23. L'IFRIC 23 clarifie la détermination du bénéfice imposable (de la perte fiscale), des valeurs fiscales, des pertes fiscales inutilisées, des crédits d'impôt inutilisés et des taux d'imposition, lorsqu'il y a un doute quant aux traitements fiscaux à utiliser selon IAS 12, et exige de la part d'une entité qu'elle considère la possibilité que l'autorité concernée accepte chaque traitement fiscal sur une base individuelle, ou un regroupement de traitements fiscaux, qu'elle utilise ou prévoit utiliser dans sa déclaration de revenus, ou qui y est prévu. L'IFRIC 23 est en vigueur pour les exercices financiers commençant le 1^{er} janvier 2019 ou après et son application anticipée est permise. Il est prévu que l'adoption de l'IFRIC 23 n'aura pas d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

b) Nouvelles normes comptables publiées et en vigueur

IFRS 2, « Paiements fondés sur des actions » (« IFRS 2 »)

En juin 2016, l'IASB a émis des modifications à l'IFRS 2, apportant des éclaircissements sur la manière de comptabiliser certains types de transaction dont le paiement est fondé sur des actions, y compris la comptabilisation de l'incidence des conditions d'exercice et de non-exercice pour l'évaluation des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie, la comptabilisation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions possédant des caractéristiques de règlement net aux fins de l'obligation de retenue fiscale, et la comptabilisation d'une modification des modalités d'un paiement fondé sur des actions qui donne lieu à un changement dans le classement de la transaction, qui devient réglée en instruments

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

4) Modifications des conventions comptables IFRS et prises de position comptable futures (suite)

b) Nouvelles normes comptables publiées et en vigueur (suite)

IFRS 2, « Paiements fondés sur des actions » (« IFRS 2 ») (suite)

de capitaux propres plutôt qu'en trésorerie. Les modifications à l'IFRS 2 sont en vigueur pour les exercices financiers commençant le 1^{er} janvier 2018 ou après. L'adoption des modifications n'a pas d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

IFRS 15, « Produits provenant de contrats avec les clients » (« IFRS 15 »)

En mai 2015, l'IASB a publié la norme IFRS 15. Le principe fondamental de la nouvelle norme introduit un cadre global dont le principe directeur veut que les sociétés comptabilisent les produits d'une façon qui dépeint le transfert de biens et de services aux clients en un montant qui reflète la contrepartie (c'est-à-dire le paiement) à laquelle la société est en droit de s'attendre en échange pour ces biens et services. La nouvelle norme a pour effet qu'une plus grande quantité d'information sera présentée à propos des produits, fournira des directives pour les transactions non traitées antérieurement de manière exhaustive (par exemple, des produits de services et des modifications de contrat) et améliorera les directives pour les contrats comprenant plusieurs éléments. Cette norme a été adoptée le 1^{er} janvier 2018 en utilisant une méthode rétrospective modifiée. L'adoption de l'IFRS 15 n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés et aucun ajustement transitoire lié à l'adoption n'a été comptabilisé.

IFRS 9, « Instruments financiers » (« IFRS 9 »)

En juillet 2015, l'IASB a émis l'IFRS 9 en remplacement de l'IAS 39, « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation » (« IAS 39 »). L'IFRS 9 prescrit une seule approche pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur, en lieu et place des nombreuses règles d'IAS 39. L'approche d'IFRS 9 est fondée sur le modèle économique que suit l'entité pour la gestion des instruments financiers et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. La plupart des exigences d'IAS 39 en ce qui a trait à la classification et l'évaluation des passifs financiers ont été reprises telles quelles dans IFRS 9. La nouvelle norme exige également l'utilisation d'une méthode unique de dépréciation, remplaçant ainsi les multiples méthodes de dépréciation d'IAS 39. Un nouveau modèle pour la comptabilité de couverture a été introduit et représente une réorganisation substantielle de la comptabilité de couverture qui permet aux entités de mieux traduire leurs activités de gestion du risque dans les états financiers.

Cette norme a été adoptée le 1^{er} janvier 2018 de façon rétrospective sans redresser les montants comparatifs et ainsi, tout ajustement cumulatif sera comptabilisé dans les bénéfices non répartis d'ouverture à l'adoption. L'adoption de l'IFRS 9 n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés et aucun ajustement transitoire lié à l'adoption n'a été comptabilisé.

5) Acquisition de Beaufield

Le 19 octobre 2018, la Société a réalisé l'acquisition de Beaufield (l'« arrangement Beaufield ») aux termes d'un plan d'arrangement approuvé par un tribunal.

Selon les termes de l'arrangement Beaufield, chaque ancien actionnaire de Beaufield avait le droit de recevoir 0,0482 action ordinaire d'Osisko en contrepartie de chaque action ordinaire de Beaufield en sa possession immédiatement avant l'heure d'effet de l'arrangement Beaufield. De plus, les détenteurs d'options et de bons de souscription permettant d'acquérir des actions ordinaires de Beaufield ont reçu des options de remplacement et des bons de souscription de remplacement, respectivement, conférant au porteur le droit d'acquérir des actions ordinaires d'Osisko.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

5) Acquisition de Beaufield (suite)

L'arrangement Beaufield a été considéré comme une acquisition d'actifs et de passifs puisque Beaufield ne correspond pas à la définition d'une entreprise en vertu de l'IFRS 3. L'acquisition des actifs nets de Beaufield a été comptabilisée à la juste valeur de la contrepartie transférée de 34 004 000 \$, comme décrit dans le tableau ci-dessous.

| Contrepartie versée | | |
|--|---------------|-----------|
| Contrepartie en actions | 24 267 | \$ |
| Annulation des actions ordinaires de Beaufield détenues antérieurement (note 11) | 8 656 | |
| Coûts de transaction | 698 | |
| Options d'achat d'actions | 226 | |
| Bons de souscription | 157 | |
| | 34 004 | \$ |
| Actifs nets acquis | | |
| Liquidités | 3 440 | \$ |
| Actif courant | 546 | |
| Immobilisations corporelles (note 8) | 1 587 | |
| Actifs d'exploration et d'évaluation | 28 478 | |
| Passif courant | (47) | |
| Total des actifs nets acquis | 34 004 | \$ |

6) Dépôt pour remise en état

Des dépôts pour remise en état sont détenus à titre de garantie pour le coût estimé de remise en état des terrains et des droits miniers non reconnus de la Société. Une fois la remise en état des propriétés terminée, les dépôts de garantie sont remis à la Société.

Le tableau suivant résume l'information concernant les dépôts pour remise en état de la Société aux 31 décembre 2018 et 2017 :

| <i>Au</i> | 31 décembre 2018 | 31 décembre 2017 |
|---|---------------------|---------------------|
| Lac Windfall (a) | - \$ | 570 \$ |
| Garrison (b) | 244 | 244 |
| Buffonta (b) | 160 | 159 |
| Total des dépôts pour remise en état | 404 \$ | 973 \$ |

a) Lac Windfall

La Société a un montant de 570 000 \$ en dépôt pour remise en état au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec en tant que garantie financière pour couvrir le coût de remise en état d'une mine relativement à la propriété Lac Windfall de la Société, laquelle faisait partie de l'acquisition d'Eagle Hill Exploration Corporation. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2018, une mise à jour du plan de réhabilitation a été réalisée pour le projet Windfall et, suivant l'acceptation de ce plan par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, le dépôt de 570 000 \$ a été remboursé à Osisko en échange d'une obligation au montant du plan de restauration mis à jour.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

6) Dépôt pour remise en état (suite)

b) Garrison et Buffonta

La Société a deux dépôts pour remise en état de 244 000 \$ et de 160 000 \$ au ministère du Développement du Nord et des Mines en tant que garanties financières pour couvrir le coût de remise en état d'une mine relativement aux propriétés Garrison et Buffonta respectivement, lesquelles faisaient partie de l'acquisition de Northern Gold. Le taux d'intérêt de ces dépôts est de 0,3 %.

7) Taxes et impôts à recevoir

Aux 31 décembre 2018 et 2017, les taxes et impôts à recevoir comprenaient des taxes de vente à recevoir et des crédits d'impôt remboursables à l'égard de dépenses d'exploration et d'évaluation minière. Les taxes de vente à recevoir comprenaient des taxes de vente harmonisées (« TVH »), des taxes sur les produits et services (« TPS »), des taxes de ventes au Québec (« TVQ ») et de l'impôt à recevoir des autorités fiscales canadiennes. Les crédits d'impôt remboursables se rapportent à des dépenses d'exploration et d'évaluation admissibles engagées dans la province de Québec.

8) Titres négociables

La Société détient des actions et des bons de souscription dans diverses sociétés publiques et privées du secteur minier. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, ces actions et ces bons de souscription ont été évalués à la juste valeur, ce qui s'est soldé par une perte latente de 6 365 000 \$ (2017 – perte latente de 2 037 000 \$). La Société a vendu des actions au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, ce qui s'est soldé par une perte réalisée de 694 000 \$ (2017 – gain réalisé de 2 686 000 \$).

Les actions dans diverses sociétés publiques sont classées à la juste valeur par le biais du résultat net et sont comptabilisées à la juste valeur en utilisant le prix coté sur les marchés au 31 décembre 2018; elles sont donc considérées de niveau 1 dans la hiérarchie de la juste valeur.

Les bons de souscription dans diverses sociétés publiques sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net et sont comptabilisés à la juste valeur en utilisant le modèle d'évaluation des options Black-Scholes à l'aide de données observables; ils sont donc considérés de niveau 2 dans la hiérarchie de la juste valeur.

Le tableau suivant résume l'information concernant les titres négociables de la Société pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017 :

| <i>Au</i> | 31 décembre 2018 | 31 décembre 2017 |
|-------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Solde au début de l'exercice | 22 076 \$ | 15 020 \$ |
| Ajouts | 5 364 | 32 610 |
| Acquisitions (note 5) | 1 587 | - |
| Cessions | (7 768) | (26 203) |
| (Perte réalisée)/Gain réalisé | (694) | 2 686 |
| Perte latente | (6 365) | (2 037) |
| Solde à la fin de l'exercice | 14 200 \$ | 22 076 \$ |

9) Placement à long terme

Au 31 décembre 2018, le placement était constitué de 3 000 000 actions de Northstar Gold Corporation (« Northstar »), acquises le 3 mars 2015, dans le cadre de la convention d'option conclue relativement à la propriété Miller. Les 3 000 000 actions ont été acquises à une valeur de 0,10 \$ par action ordinaire. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, Northstar a annoncé l'approbation d'un financement à 0,05 \$ par action ordinaire, de telle sorte que la Société a comptabilisé une perte de valeur sur ce placement à long terme de 30 000 \$ (2017 – 120 000 \$).

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

10) Dépenses

Le tableau suivant résume l'information concernant les dépenses de la Société pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017 :

| <i>Pour l'exercice terminé</i> | 31 décembre 2018 | 31 décembre 2017 |
|--|-----------------------------|-----------------------------|
| Charge de rémunération | | |
| Rémunération fondée sur les actions (note 15(d)) | 11 630 \$ | 14 141 \$ |
| Salaires et avantages | 8 381 | 6 345 |
| Total des charges de rémunération | 20 011 \$ | 20 486 \$ |
| Frais administratifs et généraux | | |
| Dépenses à des fins réglementaires et d'actionnariat | 667 \$ | 494 \$ |
| Services administratifs | - | 252 |
| Frais de déplacement | 452 | 675 |
| Honoraires professionnels | 1 288 | 1 498 |
| Frais de bureau | 3 007 | 3 016 |
| Total des frais administratifs et généraux | 5 414 \$ | 5 935 \$ |
| Titres négociables | | |
| Perte réalisée/(gain réalisé) en titres négociables (note 8) | 694 \$ | (2 686) \$ |
| Perte latente en titres négociables (note 8) | 6 365 | 2 037 |
| Total de la perte/(du gain) en titres négociables | 7 059 \$ | (649) \$ |

11) Placements dans des entreprises associées

Le 8 août 2016, Osisko a annoncé l'acquisition de 50 000 000 actions dans Barkerville, ce qui représente une participation de 17 %, auprès de 2176423 Ontario Ltd en contrepartie de 20 000 000 \$ en espèces et de 8 097 166 actions ordinaires d'Osisko évaluées à 17 000 000 \$. Suivant ce placement initial, Osisko a acquis 32 401 741 actions supplémentaires de Barkerville pour la somme de 20 274 000 \$ en espèces et a diminué sa participation à diminué à 16 %. Compte tenu de l'ampleur de sa participation dans l'entreprise et de l'existence d'un administrateur commun, la direction a déterminé qu'Osisko exerçait une influence notable sur les processus décisionnels de Barkerville et par conséquent, utilise la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser ce placement.

Barkerville est une société de ressources minérales qui se consacre à l'exploration et au développement de ses propriétés aurifères situées dans le district minier de Cariboo, au centre de la Colombie-Britannique. Le siège social de Barkerville est situé au Canada et il s'agit d'une société ouverte dont les titres sont cotés à la Bourse de croissance TSX. Au 31 décembre 2018, le prix des actions de Barkerville était de 0,40 \$ par action, ce qui correspond à une valeur sur les marchés de 32 961 000 \$ pour le placement de la Société dans Barkerville.

La comptabilisation du placement dans Barkerville est basée sur les résultats au 30 septembre 2018, ajustés pour tenir compte des transactions importantes survenues entre le 30 septembre 2018 et le 31 décembre 2018.

Le tableau suivant résume les informations financières consolidées de Barkerville selon une quote-part de 100 %, en tenant compte des ajustements faits par la Société aux fins de la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence pour les ajustements de la juste valeur et les différences de conventions comptables. Un rapprochement entre les informations financières résumées de Barkerville et la valeur comptable du placement de la Société est aussi présenté.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

11) Placements dans des entreprises associées (suite)

| <i>Au</i> | 31 décembre 2018 |
|--------------------------------|---------------------|
| Total des actifs courants | 61 069 \$ |
| Total des actifs non courants | 324 658 |
| Total des passifs courants | (17 196) |
| Total des passifs non courants | (18 186) |
| Total des actifs nets | 350 345 \$ |

| <i>Pour l'exercice terminé le 31 décembre</i> | 2018 |
|---|----------|
| Produits | - |
| Perte nette | 9 413 \$ |

Le rapprochement entre les actifs nets de Barkerville et la valeur comptable du placement de la Société est tel que suit :

| <i>Au</i> | 31 décembre 2018 |
|---|---------------------|
| Actifs nets de Barkerville | 350 345 \$ |
| Participation de Minière Osisko | 16,27 % |
| Quote-part des actifs nets de Minière Osisko | 56 998 |
| Valeur comptable du placement dans Barkerville | 56 998 |

Le 21 février 2017, Osisko a annoncé l'acquisition de 31 700 000 actions de Beaufield, ce qui représente une participation de 16 %, par voie de placement privé négocié, en contrepartie de 3 170 000 \$. Suivant ce placement initial, Osisko a acquis 24 420 800 actions supplémentaires de Beaufield en contrepartie de 4 154 000 \$, portant sa participation à 26 %.

Le 19 octobre 2018, Osisko a réalisé l'arrangement Beaufield, dans le cadre duquel Osisko a acquis la totalité des actions ordinaires de Beaufield en circulation (note 5). Selon les termes de l'arrangement Beaufield, chaque ancien actionnaire de Beaufield a reçu 0,0482 action ordinaire d'Osisko en contrepartie de chaque action ordinaire de Beaufield en sa possession. Au moment de l'arrangement Beaufield, Osisko détenait 56 120 800 actions ordinaires de Beaufield dont la valeur comptable était de 6 860 000 \$ en tenant compte du ratio d'échange de l'arrangement Beaufield, la Société a reçu 2 705 023 actions ordinaires d'Osisko en contrepartie de ses actions ordinaires de Beaufield détenues antérieurement. La juste valeur des actions ordinaires d'Osisko nouvellement acquises était de 8 656 000 \$, qui s'est soldé par un gain lors de la réévaluation de 1 796 000 \$. Les actions ordinaires d'Osisko nouvellement acquises ont été par après annulées et la totalité du placement a cessé d'être comptabilisé comme un placement dans des entreprises associées.

Les placements de la Société relatifs à ses participations dans des entreprises associées aux 31 décembre 2018 et 2017 se détaillent comme suit :

| | 31 décembre 2018 | | |
|---|------------------|------------------|------------------|
| | Beaufield | Barkerville | Total |
| Solde au début de l'exercice | 4 740 \$ | 51 698 \$ | 56 438 \$ |
| Placements dans des entreprises associées en trésorerie | 2 369 | 3 800 | 6 169 |
| Quote-part (de la perte)/du gain pour l'exercice | (249) | 1 500 | 1 251 |
| Gain découlant de la réévaluation des titres | 1 796 | - | 1 796 |
| Annulations d'actions lors de l'acquisition (note 5) | (8 656) | - | (8 656) \$ |
| Solde à la fin de l'exercice | - \$ | 56 998 \$ | 56 998 \$ |

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

12) Immobilisations corporelles

Le tableau suivant résume l'information concernant les immobilisations corporelles de la Société pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017 :

| Catégorie | 31 décembre 2018 | | | | | | | | |
|--------------------------|-------------------|-------------------|--------------------|----------------------|-------------------|------------------------|---------------------|------------------|------------------------|
| | Coût | | | Amortissement cumulé | | | | | Valeur comptable nette |
| | Solde d'ouverture | Ajouts/transferts | Radiation/cessions | Solde de clôture | Solde d'ouverture | Charge d'amortissement | Radiations/cessions | Solde de clôture | |
| Matériel informatique | 1 309 \$ | 238 \$ | (10) \$ | 1 537 \$ | 221 \$ | 357 \$ | (4) \$ | 574 \$ | 963 \$ |
| Équipement de bureau | 207 | - | - | 207 | 23 | 37 | - | 60 | 147 |
| Équipement d'exploration | 5 678 | 3 002 | - | 8 680 | 522 | 1 379 | - | 1 901 | 6 779 |
| Automobiles | 189 | (14) | - | 176 | 47 | 45 | - | 92 | 83 |
| Total | 7 383 \$ | 3 226 \$ | (10) \$ | 10 599 \$ | 813 \$ | 1 818 \$ | (4) \$ | 2 627 \$ | 7 972 \$ |

| Catégorie | 31 décembre 2017 | | | | | | | | |
|--------------------------|-------------------|-----------------|--------------------|----------------------|-------------------|------------------------|---------------------|------------------|------------------------|
| | Coût | | | Amortissement cumulé | | | | | Valeur comptable nette |
| | Solde d'ouverture | Ajouts | Radiation/cessions | Solde de clôture | Solde d'ouverture | Charge d'amortissement | Radiations/cessions | Solde de clôture | |
| Matériel informatique | 261 \$ | 1 048 \$ | - \$ | 1 309 \$ | 23 \$ | 198 \$ | - \$ | 221 \$ | 1 088 \$ |
| Équipement de bureau | 19 | 188 | - | 207 | 3 | 20 | - | 23 | 184 |
| Équipement d'exploration | 737 | 4 941 | - | 5 678 | 66 | 456 | - | 522 | 5 156 |
| Automobiles | 78 | 111 | - | 189 | 23 | 24 | - | 47 | 142 |
| Total | 1 095 \$ | 6 288 \$ | - \$ | 7 383 \$ | 115 \$ | 698 \$ | - \$ | 813 \$ | 6 570 \$ |

13) Actifs d'exploration et d'évaluation

| | 31 décembre 2017 | Acquisitions au cours de l'exercice | Ajouts au cours de l'exercice | Actifs d'impôts sur le résultat différés sur crédits d'impôt à l'investissement (note 20) | Cessions au cours de l'exercice | 31 décembre 2018 |
|---|------------------|-------------------------------------|-------------------------------|---|---------------------------------|------------------|
| | (\$) | (\$) | (\$) | (\$) | (\$) | (\$) |
| Lac Windfall | 150 772 | - | 71 797 | (332) | - | 222 237 |
| Quévillon Osborne | 4 526 | - | 9 162 | - | - | 13 688 |
| Urban Barry | 11 881 | 5 787 | 2 785 | - | - | 20 453 |
| Urban-Barry (métaux de base) | - | - | 30 | - | - | 30 |
| Quévillon Osborne (métaux de base) | - | - | 10 | - | - | 10 |
| Kan – Baie James | 423 | - | 78 | - | - | 501 |
| Éléonore – Baie James | 532 | - | 53 | - | (585) | - |
| Éléonore JV – Baie James | 214 | - | 332 | - | - | 546 |
| Autres – Baie James | 2 088 | - | 415 | - | - | 2 503 |
| FCI – Corvette Lithium | - | - | (57) | - | - | (57) |
| Urban Duke | - | 2 142 | - | - | - | 2 142 |
| Éléonore Opinaca | - | 5 680 | 4 | - | (5 684) | - |
| Tortigny | - | 12 102 | 7 | (291) | - | 11 818 |
| Launay | - | 2 273 | - | - | - | 2 273 |
| Bloc Marban | 65 292 | - | 74 | (227) | - | 65 139 |
| Bloc Garrison | 26 192 | - | 3 004 | (1 577) | - | 27 619 |
| Hemlo | - | 494 | - | - | (494) | - |
| Total des actifs d'exploration et d'évaluation | 261 920 | 28 478 | 87 694 | (2 427) | (6 763) | 368 902 |

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

13) Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

| | 31 décembre 2016 | Ajouts au cours de l'exercice | Radiations au cours de l'exercice | Cessions au cours de l'exercice | 31 décembre 2017 |
|---|---------------------|-------------------------------------|---|---------------------------------------|---------------------|
| | (\$) | (\$) | (\$) | (\$) | (\$) |
| Lac Windfall | 56 199 | 94 573 | - | - | 150 772 |
| Quévillon Osborne | - | 4 526 | - | - | 4 526 |
| Urban Barry | 5 376 | 6 505 | - | - | 11 881 |
| Kan – Baie James | 284 | 139 | - | - | 423 |
| Éléonore – Baie James | 274 | 258 | - | - | 532 |
| Éléonore JV – Baie James | 104 | 110 | - | - | 214 |
| Autres – Baie James | 160 | 1 928 | - | - | 2 088 |
| Ogima - Faille Catharine | 1 548 | 10 | (1 458) | (100) | - |
| Bloc Marban | 64 619 | 673 | - | - | 65 292 |
| Bloc Garrison | 14 231 | 11 961 | - | - | 26 192 |
| DeSantis | 1 324 | 20 | (944) | (400) | - |
| Swayze | 466 | 393 | (260) | (599) | - |
| Total des actifs d'exploration et d'évaluation | 144 585 | 121 096 | (2 662) | (1 099) | 261 920 |

a) Propriété Lac Windfall

La propriété Lac Windfall est détenue à 100 % par la Société et est située dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi au Québec (Canada). Une grande partie de la propriété est assujettie aux redevances résiduelles sur le rendement net de fonderie (« NSR ») suivantes.

| Localisation | NSR | Option de rachat |
|--|-------|--|
| Centre de la propriété, hôte de la majorité des ressources minérales | 2,5 % | Rachat de 1 % NSR pour 1 000 000 \$ |
| Au nord de la majorité des ressources minérales, secteur encaissant une minime partie des ressources minérales | 1 % | |
| Partie nord de la propriété | 2 % | |
| Au sud-est des ressources minérales | 2 % | Rachat de 1 % NSR pour 500 000 \$ |
| Limite est de la propriété | 2 % | Rachat de 1 % NSR pour 1 000 000 \$, droit de premier refus pour le 1 % NSR résiduel |

En 2015, Redevances Aurifères Osisko Ltée (« Redevances Osisko »), une partie apparentée, a obtenu le droit d'acquérir une redevance de 1 % NSR sur toutes les propriétés détenues par la Société en date du 25 août 2015. Le 5 octobre 2016, Redevances Osisko a exercé son option d'acquérir une redevance de 1 % NSR sur les propriétés Lac Windfall et Urban Barry détenues par la Société pour la somme de 5 000 000 \$, portant ainsi la redevance NSR totale détenue par Redevances Osisko sur la propriété Lac Windfall à 1,5 %, en tenant compte de la redevance de 0,5 % NSR acquise en 2015. La vente de la redevance a été comptabilisée en réduction de la valeur comptable des actifs d'exploration et d'évaluation.

En 2018, Redevances Osisko a acquis la redevance de 1% NSR dans un secteur de la propriété située au nord de la majorité des ressources minérales, secteur encaissant une minime partie des ressources minérales, et la redevance de 2 % NRS dans la partie nord de la propriété.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

13) Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

b) Projet Quévillon Osborne

Le 27 avril 2017, la Société a acquis un portefeuille de propriétés en contrepartie d'un versement de 1 000 000 \$ et de l'émission de 100 000 actions ordinaires d'Osisko (note 15(a)). Le projet Quévillon Osborne est situé dans le secteur de Lebel-sur-Quévillon au Québec, à l'ouest du gîte aurifère du Lac Windfall.

c) Propriété Urban-Barry

La propriété Urban Barry est détenue à 100 % par la Société. Les dépenses d'exploration sur la propriété comprennent le coût des travaux de prospection, des travaux de suivi des levés de tills et du jalonnement de claims. Pour conserver la validité des claims, la Société devait dépenser 1 505 000 \$ au cours des deux années suivant la date du jalonnement; la totalité du montant avait été dépensée en date du 31 décembre 2018.

i) Propriété Black Dog (anciennement « Souart »)

Le 3 février 2016, la Société a acquis une participation de 100 % dans la propriété Black Dog située dans la ceinture de roches vertes d'Urban-Barry, dans les cantons de Souart et Barry au Québec. La Société a émis 500 000 actions ordinaires d'Osisko (note 15(a)) et versé 200 000 \$ en espèces pour acquérir une participation de 100 % dans la propriété. La propriété Black Dog est assujettie à une redevance de 2 % NSR, laquelle peut être rachetée en tout temps pour la somme de 2 000 000 \$.

d) Projet de métaux de base d'Urban-Barry

Le projet de métaux de base d'Urban-Barry est un ensemble de claims choisis à l'intérieur du projet Urban-Barry. Le 28 mars 2018, Osisko a signé une entente d'option avec Osisko Metals Incorporated (« Métaux Osisko »), qui établit les termes d'une entente d'exploration dans le projet. Selon les termes de l'entente d'option, Métaux Osisko devra engager 5 000 000 \$ en dépenses d'exploration sur la durée de l'entente d'option qui est de quatre ans afin d'acquérir une participation de 50 % dans le projet. Cet engagement est assujéti à certaines dépenses minimales annuelles en travaux, y compris un montant garanti de 500 000 \$ pour la première année à partir de la date de signature de l'entente.

À la suite de la réalisation de l'entente d'exploration, le projet sera transféré à une nouvelle coentreprise qui sera détenue à 50 % par Osisko et à 50 % par Métaux Osisko. Osisko et Métaux Osisko concluront alors une entente de coparticipation à l'égard du projet. Osisko détiendra un droit de 100 % sur toute découverte de métaux précieux sur le projet.

e) Projet de métaux de base de Quévillon Osborne

Le projet de métaux de base de Quévillon Osborne est un ensemble de claims choisis à l'intérieur du projet Quévillon Osborne. Le 12 novembre 2018, Osisko a signé une entente d'option avec Métaux Osisko, qui établit les termes d'une entente d'exploration dans le projet. Selon les termes de l'entente d'option, Métaux Osisko devra engager 8 000 000 \$ en dépenses d'exploration sur la durée de l'entente d'option qui est de quatre ans afin d'acquérir une participation de 50 % dans le projet. Cet engagement est assujéti à certaines dépenses minimales annuelles en travaux, y compris un montant garanti de 2 000 000 \$ pour la première année, à partir de la date de signature de l'entente.

À la suite de la réalisation de l'entente d'exploration, le projet sera transféré à une nouvelle coentreprise qui sera détenue à 50 % par Osisko et à 50 % par Métaux Osisko. Osisko et Métaux Osisko concluront alors une entente de coparticipation à l'égard du projet. Osisko détiendra un droit de 100 % sur toute découverte de métaux précieux sur le projet.

f) Propriétés à la Baie James

Le 5 octobre 2016, Osisko a annoncé la finalisation d'une transaction d'option avec Redevances Osisko. Selon les termes de l'entente d'option, la Société peut acquérir 100 % de la participation dans 28 propriétés d'exploration détenus par Redevances Osisko, situées dans les régions de la Baie James (Québec) et de la Fosse du Labrador (les « propriétés

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

13) Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

f) Propriétés à la Baie James (suite)

à la Baie James ») après avoir engagé des dépenses d'exploration totalisant 32 millions de dollars sur une période de sept ans; la Société détiendra une participation de 50 % après avoir engagé des dépenses totalisant 19,2 millions de dollars. Redevances Osisko conservera une redevance NSR escalatoire variant de 1,5 % jusqu'à un maximum de 3,5 % sur les métaux précieux et une redevance de 2 % NSR sur les autres métaux et minéraux produits des propriétés à la Baie James.

De plus, toutes les nouvelles propriétés acquises par la Société dans la région concernée durant les sept années de l'entente d'option pourraient également être assujetties à une entente de redevance en faveur de Redevances Osisko selon des termes similaires et sous certaines conditions. Le 16 février 2017, Osisko et Redevances Osisko ont modifié et reconduit l'entente d'option initiale, de telle sorte que le projet Kan a été scindé pour faire l'objet d'une entente d'option distincte (l'« entente Kan »). Selon les termes de l'entente Kan, Osisko devra engager 6 millions de dollars sur la période de validité de l'entente, soit sept ans; la Société aura acquis une participation de 50 % après avoir engagé des dépenses totalisant 3,6 millions de dollars sur une période de quatre ans. L'engagement total sur les autres propriétés a été réduit du même montant et des conditions s'appliquant à l'entente Kan. En vertu de l'entente Kan, Osisko était tenue d'engager 4 062 000 \$ en dépenses d'exploration sur toutes les propriétés d'ici le 31 décembre 2017. L'entente Kan a à nouveau été modifiée le 15 décembre 2017 pour stipuler que le montant de 4 062 000 \$ devait être engagé avant le 31 décembre 2018. Au 31 décembre 2018, la totalité du montant avait été dépensée.

i) Projet Kan

Le projet Kan est situé dans la Fosse du Labrador au Québec (Canada). Le projet Kan est assujéti à une redevance de 2 % NSR. Le 27 mars 2017, Osisko a annoncé la signature d'une convention exécutoire avec Barrick Gold Corporation (« Barrick »), dans le but d'officialiser les termes d'une entente d'exploration sur la propriété. En vertu de l'entente d'exploration, Barrick devra engager une somme de 15 000 000 \$ en travaux d'exploration sur une période de quatre ans, ce qui lui permettra d'acquérir un intérêt de 70 % sur la propriété Kan. L'entente est assujéti à des dépenses minimales annuelles en travaux d'exploration, incluant un montant garanti de 6 000 000 \$ pour les premières deux années. Au 31 décembre 2018, le montant garanti avait été dépensé et Barrick a choisi de ne pas poursuivre l'entente d'exploration.

ii) Projet Éléonore

Le projet Éléonore est situé dans le secteur du réservoir Opinaca au Québec (Canada). La Société ne prévoit pas explorer davantage cette propriété. En raison de cet événement déclencheur, la Société a déterminé que la valeur comptable des actifs d'exploration du projet Éléonore dépassait leur valeur recouvrable et a donc comptabilisé une perte de valeur de 585 000 \$.

iii) Projet Éléonore-JV

Le projet Éléonore-JV est situé dans le secteur du réservoir Opinaca au Québec (Canada). Il est détenu à près de 50 % par Exploration Midland inc. La propriété est assujéti à deux redevances de 0,5 % NSR.

g) Projet FCI – Corvette Lithium

Le projet FCI – Corvette Lithium est situé dans la ceinture de roches vertes de la Baie-James, dans le Nord-du-Québec au Canada. Le projet FCI – Corvette Lithium est assujéti à une redevance de 1,5-3,5 % NSR. Le 27 août 2018, Osisko a signé une convention exécutoire avec 92 Resources Corp (« 92 Resources »), qui établit les termes d'une entente d'exploration dans la propriété. Selon les termes de l'entente d'exploration, 92 Resources devra engager un montant de 2 250 000 \$ en travaux d'exploration sur une période de trois ans pour acquérir une participation de 50 % dans le projet FCI – Corvette Lithium. L'entente est assujéti à des dépenses minimales annuelles en travaux d'exploration, incluant un montant garanti de 250 000 \$ pour la première année. À la signature le 27 août 2018, et en contrepartie de l'octroi de l'entente d'exploration,

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

13) Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

g) Projet FCI – Corvette Lithium (suite)

92 Ressources a émis 1 000 000 actions ordinaires de 92 Ressources à la Société, à une juste valeur de 60 000 \$. De plus, 1 000 000 actions ordinaires supplémentaires de 92 Ressources seront émises à la Société au premier anniversaire.

Suivant la réalisation de l'entente d'exploration, le projet sera transféré à une nouvelle coentreprise qui sera détenue à 50 % par Osisko et à 50 % par 92 Ressources. Osisko et 92 Ressources concluront par la suite une entente de coparticipation à l'égard de la propriété. De plus, 92 Ressources pourra acquérir un intérêt additionnel de 25 % dans la coentreprise (pour un intérêt total de 75 %) en engageant une somme supplémentaire de 2 000 000 \$ pour des dépenses spécifiques de projet (évaluation économique préliminaire ou étude de préfaisabilité).

h) Propriété Urban Duke

La Société a acquis la propriété Urban Duke dans le cadre de l'acquisition de Beaufield, qui a été réalisée le 19 octobre 2018 (note 5). La propriété Urban Duke est détenue à 100 % par la Société et est située dans la ceinture de roches vertes d'Urban-Barry au Québec. Le 6 juillet 2018, Beaufield a signé une convention exécutoire avec Bonterra Resources Inc. (« Bonterra »), qui établit les termes d'une entente d'exploration dans la propriété. En vue d'acquérir une participation de 70 % dans la propriété Urban Duke, Bonterra devra engager a) un montant de 4 500 000 \$ en travaux d'exploration sur une période de trois ans, assujetti à des dépenses minimales annuelles en travaux d'exploration, incluant un montant garanti de 1 500 000 \$ pour la première année et b) des paiements en espèces totalisant 750 000 \$ sur une période de deux ans comme suit : 250 000 \$ payable à la signature, 250 000 \$ payable pendant la première année et le dernier 250 000 \$ payable pendant la deuxième année. À la signature le 6 juillet 2018, et en contrepartie de l'octroi de l'entente d'exploration, Bonterra a émis 4 000 000 actions ordinaires de Bonterra à Beaufield.

Suivant la réalisation de l'entente d'exploration, Osisko et Bonterra concluront une entente de coparticipation à l'égard de la propriété, Bonterra avec une participation de 70 % et Beaufield avec une participation de 30 %.

i) Propriété Éléonore Opinaca

La Société a acquis la propriété Éléonore Opinaca dans le cadre de l'acquisition de Beaufield, qui a été réalisée le 19 octobre 2018 (note 5). La propriété Éléonore Opinaca est détenue à 100 % par la Société et est située à approximativement 320 kilomètres au nord de la ville de Matagami, dans le secteur de la Baie-James, dans le Nord-du-Québec. Elle est assujettie à une redevance de 0,5 % NSR. La Société ne prévoit pas explorer davantage cette propriété. En raison de cet événement déclencheur, la Société a déterminé que la valeur comptable des actifs d'exploration du projet Éléonore Opinaca dépassait leur valeur recouvrable et a donc comptabilisé une perte de valeur de 5 684 000 \$.

j) Propriété Tortigny

La Société a acquis la propriété Tortigny dans le cadre de l'acquisition de Beaufield, qui a été réalisée le 19 octobre 2018 (note 5). La propriété Tortigny est détenue à 100 % par la Société et est située à approximativement 100 kilomètres au nord de la ville de Chibougamau, au Québec. Elle est assujettie à une redevance de 1-2 % NSR.

k) Propriété Launay

La Société a acquis la propriété Launay dans le cadre de l'acquisition de Beaufield, qui a été réalisée le 19 octobre 2018 (note 5). La propriété Launay est détenue à 100 % par la Société et est située dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi au Québec. Elle est assujettie à une redevance de 1,5 % NSR.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

13) Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

l) Propriétés du Bloc Marban

i) Projet Marban

Les propriétés du Bloc Marban sont détenues à 100 % par la Société et sont situées à environ 15 kilomètres à l'ouest de la ville de Val-d'Or, dans la région de l'Abitibi au Québec (Canada). Les claims Marban sont assujettis à une redevance de 1 % à 1,5 % NSR. Les claims First Canadian sont assujettis à une redevance de 10 % des profits nets. Le vendeur a conservé une redevance de 0,5 % NSR sur les claims Marban, de 1 % NSR sur les claims First Canadian et de 2 % NSR sur les claims Norlartic. La propriété compte aussi deux claims connus comme étant les claims Gold Hawk; ces derniers sont assujettis à une redevance de 2 % NSR.

ii) Projet Malartic

Le projet Malartic englobe les propriétés Camflo Ouest, Malartic Hygrade, Malartic Hygrade-NSM et Malartic H. La Société détient une participation de 100 % dans les claims des propriétés Camflo Ouest, Malartic Hygrade et Malartic Hygrade-NSM. Les claims Malartic H sont détenus à 85 % par la Société mais cette dernière peut racheter la participation résiduelle de 15 % pour la somme de 25 000 \$. Les claims Camflo Ouest sont assujettis à diverses redevances NSR variant de 1,5 % à 3,0 %, dont certaines peuvent être rachetées, en tout ou en partie, pour des paiements variant de 200 000 \$ à 1 500 000 \$.

iii) Projet Siscoe Est

La Société détient une participation de 50 % dans les claims de la propriété Siscoe Est, tandis que la participation résiduelle de 50 % est détenue par une autre société. Certains claims sont assujettis à une redevance de 2,0 % NSR. La moitié de la redevance NSR peut être rachetée pour la somme de 2 750 000 \$.

iv) Projet Héva

Certains des claims de la propriété Héva sont assujettis à une redevance de 1,5 % NSR, dont la moitié peut être rachetée pour la somme de 200 000 \$. Le 7 août 2018, Osisko a signé une entente avec Kintavar Exploration Inc. (« Kintavar ») dans le cadre de laquelle Osisko a vendu ses redevances NSR sur 21 claims en contrepartie de 131 578 actions ordinaires de Kintavar, à une juste valeur de 50 000 \$.

m) Propriétés du Bloc Garrison

i) Projet Garrcon

Le projet Garrcon est détenue à 100 % par la Société et est situé dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi au Québec (Canada). Le projet Garrcon est assujetti à des redevances variant de 1 % à 2 % NSR. Sur certains claims miniers, le vendeur a conservé un droit de rachat de participation allant jusqu'à 51 % dans les claims en question, si des ressources totalisant 4 millions d'onces d'or sont définies sur les claims. Ce droit de rachat pourrait entraîner un remboursement comptant à la Société équivalent au double des dépenses d'exploration engagées depuis la date de l'arrangement.

ii) Projet Jonpol

Le projet Jonpol est détenue à 100 % par la Société et est situé sur la même propriété que le projet Garrcon, dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi en Ontario (Canada).

iii) Projet Buffonta

Le projet Buffonta est détenue à 87,5-100 % par la Société et est situé sur la même propriété que le projet Garrcon, dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi en Ontario (Canada). Le projet Buffonta est assujetti à une redevance de 3 % NSR, dont 0,5 % peut être racheté pour 1 000 000 \$.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

13) Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

iv) *Projet Gold Pike*

Le projet Gold Pike est détenue à 40-60 % par la Société et est situé sur la même propriété que le projet Garrcon, dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi en Ontario (Canada). Le projet Gold Pike comprend des claims sous deux conventions distinctes, toutes deux assujetties à une redevance de 2 % NSR dont 1 % peut être racheté pour 1 000 000 \$. La propriété est l'objet d'une avance annuelle de 25 000 \$ sur ses paiements de redevances.

n) *Propriété Hemlo*

La Société a acquis la propriété Hemlo dans le cadre de l'acquisition de Beaufield, qui a été réalisée le 19 octobre 2018 (note 5). La propriété Hemlo est détenue à 100 % par la Société et est située dans la ceinture de roches vertes néoarchéennes de Hemlo en Ontario. Elle est assujettie à une redevance de 0,5-2,0 % NSR. La Société ne prévoit pas explorer davantage cette propriété. En raison de cet événement déclencheur, la Société a déterminé que la valeur comptable des actifs d'exploration de la propriété Hemlo dépassait leur valeur recouvrable et a donc comptabilisé une perte de valeur de 494 000 \$.

o) *Propriété Ogima – Projet Faille Catharine*

Le 24 novembre 2017, la Société a clôturé une transaction avec Canadian Gold Miner Corp. (« CGM ») et Transition Metals Corp. (« TM »), en vertu de laquelle la Société a échangé sa participation dans le projet Ogima – Faille Catharine en contrepartie d'actions ordinaires de CGM d'une juste valeur de 100 000 \$. En raison de cet événement déclencheur, la Société a déterminé que la valeur comptable des actifs d'exploration du projet Ogima – Faille Catharine dépassait leur valeur recouvrable et a donc comptabilisé une perte de valeur de 1 458 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

p) *Propriété DeSantis*

La Société a acquis la propriété DeSantis, située dans le canton d'Ogden, dans la division minière de Porcupine en Ontario, auprès d'Excellon Resources Inc. en contrepartie d'actions ordinaires d'Osisko. Le 24 novembre 2017, la Société a clôturé une transaction avec CGM et TM, en vertu de laquelle la Société a échangé sa participation dans la propriété DeSantis en contrepartie d'actions ordinaires de CGM d'une juste valeur de 400 000 \$. En raison de cet événement déclencheur, la Société a déterminé que la valeur comptable des actifs d'exploration de la propriété DeSantis dépassait leur valeur recouvrable et a donc comptabilisé une perte de valeur de 944 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

q) *Propriété Swayze*

La Société a acquis la propriété Swayze située dans la ceinture de roches vertes du même nom en Ontario le 2 août 2016. Les claims ont été acquis en contrepartie d'un paiement initial de 250 000 \$. Le 21 décembre 2017, la Société a clôturé la vente de la propriété avec GFG Resources Inc., dans le cadre de laquelle la Société a vendu sa participation dans la propriété Swayze en contrepartie de 1 110 494 actions ordinaires de GFG Resources, ce qui représente un prix de vente implicite de 599 000 \$ basé sur le cours moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours des actions visées à la date de clôture. En raison de cet événement déclencheur, la Société a déterminé que la valeur comptable des actifs d'exploration de la propriété Swayze dépassait leur valeur recouvrable et a donc comptabilisé une perte de valeur de 260 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

14) *Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations*

L'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations de la Société est estimée en fonction du plan de réhabilitation et de remise en état du site de la Société et du calendrier prévu des coûts exigibles dans les années à venir. Le montant non actualisé total des flux de trésorerie nécessaires au règlement de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations de la Société est d'approximativement 4 533 000 \$.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

14) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2018, une mise à jour du plan de réhabilitation a été réalisée pour le projet Windfall et, par conséquent, une variation de l'estimation de 701 000 \$ (2 042 000 \$ en 2017) a été comptabilisée à l'égard de la propriété Windfall. L'augmentation de de ces estimations est attribuable à l'avancement de la rampe d'exploration souterraine de la Société.

Le tableau suivant résume les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la Société :

| | Montant |
|---|-----------------|
| Solde au 1^{er} janvier 2017 | 839 \$ |
| Désactualisation | 11 |
| Changement aux estimations | 2 042 |
| Solde au 31 décembre 2017 | 2 892 \$ |
| Désactualisation | 33 |
| Changement aux estimations | 703 |
| Solde au 31 décembre 2018 | 3 628 \$ |

Le tableau suivant présente les hypothèses utilisées pour estimer la provision de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations :

| <i>Pour l'exercice terminé le 31 décembre</i> | 2018 |
|---|-------------|
| Valeur non actualisée totale des paiements | 4 533 \$ |
| Taux d'actualisation moyen pondéré | 1,95 % |
| Durée prévue moyenne pondérée | 11 ans |
| Taux d'inflation | 1,70 % |

15) Capital et autres composantes des capitaux propres

a) Capital-actions – autorisé

| | Nombre d'actions ordinaires | Montant |
|---|--|-------------------|
| Solde au 1^{er} janvier 2017 | 161 990 656 | 303 100 \$ |
| Émission d'actions lors de l'exercice de bons de souscription | 5 629 449 | 17 472 |
| Émission d'actions lors de l'exercice d'options d'achat | 1 346 335 | 3 228 |
| Placement privé (net des coûts de transaction de 992 000 \$) | 5 450 000 | 18 846 |
| Placement privé (net des coûts de transaction de 2 927 000 \$) | 15 327 000 | 39 552 |
| Placement privé (net des coûts de transaction de 297 000 \$) | 700 000 | 3 189 |
| Émission d'actions à l'acquisition de la propriété Quévillon (net des coûts de transaction de 7 000 \$) | 100 000 | 491 |
| Placement privé (net des coûts de transaction de 2 084 000 \$) | 8 487 800 | 35 008 |
| Placement privé (net des coûts de transaction de 2 086 000 \$) | 8 334 450 | 32 919 |
| Placement privé (net des coûts de transaction de 192 000 \$) | 479 550 | 1 405 |
| Actif d'impôt différé en lien avec les frais d'émission d'actions | - | 1 021 |
| Solde au 31 décembre 2017 | 207 845 240 | 456 231 \$ |
| Émission d'actions lors de l'exercice de bons de souscription (note 15(e)) | 524 235 | 1 128 |
| Émission d'actions lors de l'exercice d'options d'achat (note 15(d)) | 1 119 984 | 2 594 |
| Actif d'impôt différé en lien avec les frais d'émission d'actions (note 20) | - | 3 267 |
| Placement privé (net des coûts de transaction de 360 000 \$) | 3 823 000 | 6 139 |
| Placement privé (net des coûts de transaction de 3 707 000 \$) | 27 046 031 | 62 147 |
| Placement privé (net des coûts de transaction de 157 000 \$) | 9 259 260 | 24 843 |
| Émission d'actions à l'acquisition de Beaufield Resources Inc. (note 5) | 7 583 581 | 24 267 |
| Solde au 31 décembre 2018 | 257 201 331 | 580 616 \$ |

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

15) Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

a) Capital-actions – autorisé (suite)

Le capital autorisé d'Osisko consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Chaque action ordinaire de la Société confère à son porteur un droit de vote aux assemblées des actionnaires de la Société. Toutes les actions sont de rang égal quant aux avoirs résiduels de la Société.

Le 28 février 2017, la Société a clôturé un placement privé de 5 450 000 actions ordinaires au prix de 5,52 \$ par action ordinaire émise sous la forme d'action accréditive, pour un produit brut de 30 084 000 \$. Les actions accréditives ont été émises à une prime moyenne de 1,88 \$ relativement au cours des actions de la Société en vigueur le jour de l'émission. La prime a été comptabilisée comme un passif à long terme de 10 246 000 \$, avec une réduction au prorata subséquente du passif comptabilisé en tant que produit lié à la prime sur les actions accréditives à mesure que les dépenses requises sont engagées. Un produit lié à la prime sur les actions accréditives d'un montant nul a été comptabilisé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 en lien avec cette transaction (10 246 000 \$ en 2017). Les frais de transaction s'élevaient à 992 000 \$ et ont été déduits du produit brut à la clôture.

Le 28 février 2017, la Société a clôturé un placement privé de 15 327 000 unités de la Société au prix de 3,40 \$ par unité pour un produit brut de 52 112 000 \$. Les frais de transaction s'élevaient à 2 927 000 \$ et ont été déduits du produit brut à la clôture. Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire d'Osisko. Chaque bon de souscription d'action ordinaire d'Osisko peut être exercé pour acquérir une action ordinaire au prix d'exercice de 5,00 \$ jusqu'au 28 août 2018. La juste valeur des bons de souscription d'actions ordinaires à la conversion était de 9 633 000 \$ et cette juste valeur a été déduite du produit brut à la clôture. Le bon de souscription d'action ordinaire a expiré le 28 août 2018.

Le 27 avril 2017, la Société a clôturé un placement privé de 700 000 actions ordinaires au prix de 7,15 \$ par action ordinaire émise sous la forme d'action accréditive pour un produit brut de 5 005 000 \$. Les actions accréditives ont été émises à une prime moyenne de 2,17 \$ relativement au cours des actions de la Société en vigueur le jour de l'émission. La prime a été comptabilisée comme un passif à long terme de 1 519 000 \$, avec une réduction au prorata subséquente du passif comptabilisé en tant que produit lié à la prime sur les actions accréditives à mesure que les dépenses requises sont engagées. Un produit lié à la prime sur les actions accréditives d'un montant nul a été comptabilisé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 en lien avec cette transaction (1 519 000 \$ en 2017). Les frais de transaction s'élevaient à 297 000 \$ et ont été déduits du produit brut à la clôture.

Le 27 avril 2017, la Société a acquis le projet Quévillon Osborne en contrepartie d'un versement de 1 000 000 \$ en espèces et de l'émission de 100 000 actions ordinaires d'Osisko (note 13(b)).

Le 5 octobre 2017, la Société a clôturé un placement privé de 8 487 000 actions ordinaires de la Société au prix moyen de 6,76 \$ par action ordinaire émise sous la forme d'action accréditive pour un produit brut global de 57 360 000 \$. Les actions accréditives ont été émises à une prime moyenne de 2,39 \$ relativement au cours des actions de la Société en vigueur le jour de l'émission. La prime a été comptabilisée comme un passif à long terme de 20 268 000 \$, avec une réduction au prorata subséquente du passif comptabilisé en tant que produit lié à la prime sur les actions accréditives à mesure que les dépenses requises sont engagées. Un produit lié à la prime sur les actions accréditives de 10 968 000 \$ a été comptabilisé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 en lien avec cette transaction (9 300 000 \$ en 2017). Les frais de transaction s'élevaient à 2 084 000 \$ et ont été déduits du produit brut à la clôture.

Le 5 octobre 2017, la Société a clôturé un placement privé de 8 334 450 actions ordinaires de la Société au prix de 4,20 \$ par action pour un produit brut de 35 005 000 \$. Les frais de transaction s'élevaient à 2 086 000 \$ et ont été déduits du produit brut à la clôture.

Le 12 décembre 2017, la Société a clôturé un placement privé de 479 550 actions ordinaires de la Société au prix de 4,80 \$ par action ordinaire émise sous la forme d'action accréditive, pour un produit brut global de 2 302 000 \$. Les actions accréditives ont été émises à une prime de 1,47 \$ relativement au cours des actions de la Société en vigueur le jour de l'émission. La prime a été comptabilisée comme un passif à long terme de 705 000 \$, avec une réduction au prorata

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

15) Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

a) Capital-actions – autorisé (suite)

subséquente du passif comptabilisé en tant que produit lié à la prime sur les actions accréditatives à mesure que les dépenses requises sont engagées. Un produit lié à la prime sur les actions accréditatives de 597 000 \$ a été comptabilisé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 en lien avec cette transaction (108 000 \$ en 2017). Les frais de transaction s'élevaient à 192 000 \$ et ont été déduits du produit brut à la clôture.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2017, au total, 12 825 835 bons de souscription ont été exercés pour un produit brut de 13 952 000 \$ en contrepartie de l'émission de 5 629 449 actions ordinaires d'Osisko.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2017, au total, 1 346 335 options d'achat d'actions ont été exercées pour un produit brut de 1 793 000 \$ en contrepartie de l'émission de 1 346 335 actions ordinaires d'Osisko.

Le 18 septembre 2018, la Société a clôturé un placement privé de 27 046 031 actions ordinaires de la Société au prix moyen de 2,59 \$ par action ordinaire émise sous la forme d'action accréditative pour un produit brut global de 69 925 000 \$. Le placement privé a été clôturé en deux tranches. Les actions accréditatives de la première tranche ont été émises à une prime de 0,29 \$ relativement au cours des actions de la Société en vigueur le jour de l'émission. La prime a été comptabilisée comme un passif à long terme de 3 769 000 \$, avec une réduction au prorata subséquente du passif comptabilisé en tant que produit lié à la prime sur les actions accréditatives à mesure que les dépenses requises sont engagées. Un produit lié à la prime sur les actions accréditatives de 1 511 000 \$ a été comptabilisé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 en lien avec cette transaction (montant nul en 2017). Les frais de transaction s'élevaient à 3 707 000 \$ et ont été déduits du produit brut à la clôture.

Le 18 septembre 2018, la Société a clôturé un placement privé de 3 823 000 actions ordinaires de la Société au prix de 1,70 \$ par action ordinaire pour un produit brut global de 6 499 000 \$. Les frais de transaction s'élevaient à 360 000 \$ et ont été déduits du produit brut à la clôture.

Le 19 octobre 2018, comme décrit à la note 5, la Société a acquis Beaufield. En contrepartie de l'acquisition de Beaufield, la Société a émis 0,0482 action ordinaire de la Société pour chaque action ordinaire de Beaufield détenue, pour un total de 7 583 581 actions ordinaires de la Société.

Le 5 novembre 2018, la Société a clôturé un placement privé de 9 529 260 actions ordinaires de la Société au prix de 2,70 \$ par action ordinaire pour un produit brut global de 25 000 000 \$. Les frais de transaction s'élevaient à 157 000 \$ et ont été déduits du produit brut à la clôture.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2018, au total, 589 500 bons de souscription ont été exercés pour un produit brut de 760 000 \$ en contrepartie de l'émission de 524 235 actions ordinaires d'Osisko.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2018, au total, 874 332 options d'achat d'actions ont été exercées pour un produit brut de 1 700 000 \$ en contrepartie de l'émission de 1 119 984 actions ordinaires d'Osisko.

b) Perte de base par action

La perte de base par action pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017 a été établie à partir de la perte attribuable aux actionnaires ordinaires et du nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation, calculé comme suit :

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

15) Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

b) Perte de base par action (suite)

| <i>Pour l'exercice terminé le</i> | 31 décembre 2018 | 31 décembre 2017 |
|--|-----------------------------|-----------------------------|
| Actions ordinaires en circulation au début de l'année | 207 845 240 | 161 990 656 |
| Actions ordinaires émises au cours de l'année | 12 603 725 | 26 064 589 |
| Nombre moyen pondéré par action ordinaire de base | 220 448 965 | 188 055 245 |
| Perte | 33 996 \$ | 18 036 \$ |
| Perte de base par action | 0,15 \$ | 0,10 \$ |

c) Perte diluée par action

La Société a subi des pertes nettes pour chacun des exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017, de telle sorte que toutes les options d'achat d'actions et tous les bons de souscription en circulation ont été exclus du calcul de la perte diluée par action puisque leur effet aurait été antidilutif. Ces options et bons de souscription pourraient potentiellement diluer le résultat de base par action dans l'avenir.

d) Surplus d'apport

En juin 2017, la Société a mis en place un régime d'achat d'actions à l'intention de ses employés. Selon les modalités du régime, la Société contribue un montant équivalent à 60 % de la contribution de l'employé admissible pour faire l'acquisition de nouvelles actions ordinaires sur une base trimestrielle. Un nombre maximal de 5 000 000 des actions ordinaires émises et en circulation sont réservées pour émission dans le cadre du régime actuel. Au 31 décembre 2018, aucune émission n'avait eu lieu dans le cadre de ce régime.

Le 29 juin 2018, le conseil d'administration a remis en place un régime incitatif d'options d'achat d'actions pour motiver davantage ses dirigeants, ses administrateurs, ses employés et ses consultants. Le nombre maximum d'actions réservées pour émission en vertu du régime incitatif d'options d'achat est de 10 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société. Les options émises en vertu du régime pourront être attribuées à la discrétion du conseil d'administration et sont exerçables sur une période allant de 1 à 5 ans à partir de la date de l'octroi.

Le tableau suivant résume les opérations relatives aux options d'achat pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017 :

| | Nombre de bons de souscription | Prix d'exercice moyen pondéré |
|---|---|--|
| En circulation 1^{er} janvier 2017 | 12 196 623 | 1,51 \$ |
| Octroyés | 6 155 000 | 3,90 |
| Exercées | (1 346 335) | 1,33 |
| Échus | (307 504) | 3,10 |
| En circulation au 31 décembre 2017 | 16 697 784 | 2,37 \$ |
| Octroyés | 4 911 000 | 3,27 |
| Exercées | (874 332) | 1,30 |
| Échus | (720 004) | 3,20 |
| En circulation au 31 décembre 2018 | 20 014 448 | 2,61 \$ |

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

15) Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

d) Surplus d'apport (suite)

Le 27 janvier 2017, 3 915 000 options d'achat d'actions ont été émises à des administrateurs, des dirigeants et des employés, à un prix d'exercice de 3,41 \$ pour une période de cinq ans. La juste valeur des options a été estimée à 2,75 \$ par option selon le modèle d'évaluation des options Black-Scholes. Un tiers de ces options a été immédiatement attribué, l'attribution des tiers restants étant prévue aux premier et deuxième anniversaires de la date d'octroi.

Le 3 février 2017, 20 000 options d'achat d'actions ont été émises à un employé au prix d'exercice de 3,57 \$ pour une période de cinq ans. La juste valeur des options a été estimée à 2,88 \$ par option selon le modèle d'évaluation des options Black-Scholes. Un tiers de ces options a été immédiatement attribué, l'attribution des tiers restants étant prévue aux premier et deuxième anniversaires de la date d'octroi.

Le 28 mars 2017, 200 000 options d'achat d'actions ont été émises à un administrateur au prix d'exercice de 4,76 \$ pour une période de cinq ans. La juste valeur des options a été estimée à 3,86 \$ par option en utilisant le modèle d'évaluation des options Black-Scholes. Un tiers de ces options a été immédiatement attribué, l'attribution des tiers restants étant prévue aux premier et deuxième anniversaires de la date d'octroi.

Le 8 juin 2017, 1 920 000 options d'achat d'actions ont été émises à des membres de la direction et des employés, au prix d'exercice de 4,79 \$ pour une période de cinq ans. La juste valeur des options a été estimée à 3,90 \$ par option selon le modèle d'évaluation des options de Black-Scholes. Un tiers de ces options a été immédiatement attribué, l'attribution des tiers restants étant prévue aux premier et deuxième anniversaires de la date d'octroi.

Le 10 août 2017, 50 000 options d'achat d'actions ont été émises à des employées au prix d'exercice de 4,75 \$ pour une période de cinq ans. La juste valeur des options a été estimée à 3,87 \$ par option selon le modèle d'évaluation des options Black-Scholes. Un tiers de ces options a été immédiatement attribué, l'attribution des tiers restants étant prévue aux premier et deuxième anniversaires de la date d'octroi.

Le 14 novembre 2017, 50 000 options d'achat d'actions ont été émises à des employées au prix d'exercice de 3,78 \$ pour une période de cinq ans. La juste valeur des options a été estimée à 3,09 \$ par option selon le modèle d'évaluation des options Black-Scholes. Un tiers de ces options a été immédiatement attribué, l'attribution des tiers restants étant prévue aux premier et deuxième anniversaires de la date d'octroi.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017, au total, 1 346 335 options d'achat ont été exercées pour un produit brut de 1 793 000 \$ en contrepartie de l'émission de 1 346 335 actions ordinaires d'Osisko.

Le 11 janvier 2018, 3 740 000 options d'achat d'actions ont été émises à des administrateurs, des membres de la direction et des employés, au prix d'exercice de 3,46 \$ pour une période de cinq ans. La juste valeur des options a été estimée à 2,84 \$ par option selon le modèle d'évaluation des options de Black-Scholes. Un tiers de ces options a été immédiatement attribué, l'attribution des tiers restants étant prévue aux premier et deuxième anniversaires de la date d'octroi.

Le 22 juin 2018, les 500 000 options émises le 11 janvier 2018 et octroyées à M. John Burzynski, président et chef de la direction de la Société, ont été amendées pour répartir l'attribution des droits en tranches égales sur une période de cinq ans. L'amendement n'a aucun impact sur la juste valeur des options octroyées et la Société a continué de comptabiliser la charge associée sur la période initiale d'attribution des droits de deux ans.

Le 27 juillet 2018, 700 000 options d'achat d'actions ont été émises à des membres de la direction et des employés, au prix d'exercice de 2,56 \$ pour une période de cinq ans. La juste valeur des options a été estimée à 1,49 \$ par option selon le modèle d'évaluation des options de Black-Scholes. Un tiers de ces options a été immédiatement attribué, l'attribution des tiers restants étant prévue aux premier et deuxième anniversaires de la date d'octroi.

Le 15 octobre 2018, 200 000 options d'achat d'actions ont été émises à des employés, au prix d'exercice de 2,23 \$ pour une période de cinq ans. La juste valeur des options a été estimée à 1,68 \$ par option selon le modèle d'évaluation des

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

15) Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

d) Surplus d'apport (suite)

options de Black-Scholes. Un tiers de ces options a été immédiatement attribué, l'attribution des tiers restants étant prévue aux premier et deuxième anniversaires de la date d'octroi.

Dans le cadre de l'arrangement Beaufield (note 5), chaque détenteur d'options d'achat de Beaufield a consenti à ce que, suivant l'arrangement Beaufield, chaque option d'achat de Beaufield puisse être exercée pour acquérir 0,0482 action ordinaire de la Société pour chaque action de Beaufield que le détenteur aurait autrement été en droit d'acquérir. Le 19 octobre 2018, au total, 241 000 options d'achat ont été émises relativement à l'arrangement Beaufield.

Le 9 novembre 2018, 30 000 options d'achat d'actions ont été émises à des employés, au prix d'exercice de 2,73 \$ pour une période de cinq ans. La juste valeur des options a été estimée à 1,80 \$ par option selon le modèle d'évaluation des options de Black-Scholes. Un tiers de ces options a été immédiatement attribué, l'attribution des tiers restants étant prévue aux premier et deuxième anniversaires de la date d'octroi.

La charge totale comptabilisée pour les options d'achat pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 est de 13 088 000 \$ (14 141 000 \$ en 2017), desquels 2 294 000 \$ (2 611 000 \$ en 2017) ont été capitalisés aux projets au Canada.

Le tableau suivant résume les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour évaluer les options d'achat émises au cours des exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017 :

| <i>Pour l'exercice terminé le</i> | 31 décembre 2018 | 31 décembre 2017 |
|---|-----------------------------|-----------------------------|
| Juste valeur à la date de l'octroi | 2,56 \$ | 3,16 \$ |
| Taux d'extinction | 1,0 % | 0,0 % |
| Prix de l'action à la date de l'octroi | 3,27 \$ | 3,90 \$ |
| Prix d'exercice | 3,27 \$ | 3,90 \$ |
| Volatilité prévue | 113 % | 116 % |
| Dividende prévu | 0,0 % | 0,0 % |
| Durée de l'option (durée moyenne pondérée) | 4,5 ans | 5 ans |
| Taux d'intérêt sans risque (basé sur les obligations du gouvernement) | 2,00 % | 1,08 % |

Le tableau suivant résume l'information concernant les options d'achat en circulation et exerçables de la Société au 31 décembre 2018 :

| Fourchette de prix d'exercice par action (\$) | Options en circulation | | | Options pouvant être exercées | | |
|---|--|---------------------------------|------------------------------------|--|--|------------------------------------|
| | Moyenne pondérée des périodes résiduelles d'exercice | Nombre d'options en circulation | Prix d'exercice moyen pondéré (\$) | Moyenne pondérée des périodes résiduelles d'exercice | Nombre d'options pouvant être exercées | Prix d'exercice moyen pondéré (\$) |
| 0,60 à 1,12 | 2,1 | 4 266 993 | 1,04 \$ | 2,1 | 4 266 993 | 1,04 \$ |
| 1,13 à 1,71 | 1,7 | 3 551 823 | 1,20 \$ | 1,7 | 3 551 823 | 1,20 \$ |
| 1,72 à 3,21 | 3,5 | 2 372 121 | 2,63 \$ | 3,0 | 1 695 439 | 2,75 \$ |
| 3,22 à 3,45 | 3,1 | 3 731 666 | 3,41 \$ | 3,1 | 2 593 328 | 3,41 \$ |
| 3,46 à 4,79 | 3,6 | 5 976 165 | 3,98 \$ | 3,3 | 2 884 483 | 4,23 \$ |
| 4,80 à 6,23 | 1,8 | 115 680 | 6,23 \$ | 1,8 | 115 680 | 6,23 \$ |
| 0,48 à 6,23 | 2,8 | 20 014 448 | 2,61 \$ | 2,5 | 15 107 746 | 2,32 \$ |

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

15) Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

e) Bons de souscription

i) Bons de souscription un pour un

Le tableau qui suit résume les transactions se rapportant aux bons de souscription standards en circulation de la Société pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017. Ces bons de souscription peuvent être exercés selon un ratio de un bon de souscription pour une action ordinaire de la Société (les « bons de souscription un pour un »).

| | Nombre de bons de souscription | Prix d'exercice moyen pondéré |
|--|--------------------------------|-------------------------------|
| En circulation au 1^{er} janvier 2017 | 7 240 854 | 1,62 \$ |
| Octroyés | 15 327 000 | 5,00 |
| Échus | (3 355 955) | 1,53 |
| En circulation au 31 décembre 2017 | 19 211 899 | 4,33 \$ |
| Émission de bons de souscription suivant l'acquisition de Beaufield Resources (note 5) | 154 240 | 2,39 |
| Exercés | (520 800) | 1,44 |
| Échus (note 15(a)) | (15 197 540) | 5,00 |
| En circulation au 31 décembre 2018 | 3 647 799 | 1,89 \$ |

Le 3 février 2016, la Société a conclu un placement de reçus de souscription en vertu duquel elle a émis et vendu 10 521 700 reçus de souscription. Dans le cadre de la réalisation de la convention d'arrangement le 11 mars 2016, chaque reçu de souscription a été converti en une action ordinaire et en un bon de souscription d'action ordinaire de la Société. Chaque bon de souscription d'action ordinaire pourra être exercé pour acquérir une action ordinaire de la Société jusqu'au 3 février 2019, à un prix d'exercice de 1,44 \$.

Dans le cadre de l'arrangement Beaufield (note 5), chaque détenteur de bon de souscription de Beaufield a consenti à ce que, suivant l'arrangement Beaufield, chaque bon de souscription de Beaufield puisse être exercée pour acquérir 0,0482 action ordinaire de la Société pour chaque action de Beaufield que le détenteur aurait autrement été en droit d'acquérir. Le 19 octobre 2018, au total, 154 242 bons de souscription ont été émis relativement à l'arrangement Beaufield.

Le tableau suivant résume les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour évaluer les bons de souscription un pour un émis au cours des exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017 :

| Pour l'exercice terminé le 31 décembre | 2018 | 2017 |
|---|----------|---------|
| Juste valeur à la date de l'octroi | 1,02 \$ | 0,63 \$ |
| Taux d'extinction | 0,0 % | 0,0 % |
| Prix de l'action à la date de l'octroi | 3,20 \$ | 3,64 \$ |
| Prix d'exercice | 2,39 \$ | 5,00 \$ |
| Volatilité prévue | 77 % | 57 % |
| Dividende prévu | 0,0 % | 0,0 % |
| Durée de l'option (durée moyenne pondérée) | 0,35 ans | 1,5 ans |
| Taux d'intérêt sans risque (basé sur les obligations du gouvernement) | 0,0 % | 0,7 % |

Au 31 décembre 2018, la durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée des bons de souscription un pour un en circulation était de 44 jours.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017, au total, 4 746 039 bons de souscription un pour un ont été exercés pour un produit brut de 6 714 000 \$, en contrepartie de l'émission de 4 746 039 actions ordinaires de la Société.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

15) Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

e) Bons de souscription (suite)

i) Bons de souscription un pour un (suite)

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, au total, 520 800 bons de souscription un pour un ont été exercés pour un produit brut de 750 000 \$, en contrepartie de l'émission de 520 800 actions ordinaires de la Société.

ii) Bons de souscription cotés en bourse (vingt pour un)

Le tableau qui suit résume les transactions se rapportant aux bons de souscriptions cotés en bourse en circulation de la Société pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017. Ces bons de souscription peuvent être exercés selon un ratio de vingt bons de souscription pour une action ordinaire (les « bons de souscriptions cotés en bourse »).

| | Nombre de bons de souscription | Prix d'exercice moyen pondéré |
|--|-----------------------------------|----------------------------------|
| En circulation au 1^{er} janvier 2017 | 130 631 300 | 0,15 \$ |
| Exercés | (5 469 880) | 0,15 |
| En circulation au 31 décembre 2017 | 125 161 420 | 0,15 \$ |
| Exercés | (68 700) | 0,15 |
| Échus | (125 092 720) | 0,15 |
| En circulation au 31 décembre 2018 | - | - \$ |

Dans le cadre de l'acquisition d'Eagle Hill Exploration Corporation par Osisko le 25 août 2015, 130 636 320 bons de souscription cotés en bourse ont été émis aux actionnaires d'Eagle Hill Exploration Corporation. Les bons de souscription cotés en bourse sont régis par les termes d'un acte relatif aux bons de souscription daté du 24 août 2015 intervenu entre Osisko et Equity Financial Trust Company, à titre d'agent des bons de souscription; l'acte relatif aux bons de souscription est disponible pour consultation sous le profil d'émetteur d'Osisko sur SEDAR (www.sedar.com). Les bons de souscription cotés en bourse sont inscrits et se négocient à la Bourse de Toronto sous le symbole « OSK.WT ». Suivant la consolidation des actions d'Osisko après la date d'effet de l'acquisition, à l'exercice de 20 bons de souscription d'Osisko et le paiement de 3,00 \$, le détenteur dudit bon de souscription coté en bourse aura le droit de recevoir une action ordinaire d'Osisko. Les bons de souscription cotés en bourse ont expiré le 25 août 2018.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017, au total, 5 469 880 bons de souscription cotés en bourse ont été exercés pour un produit brut de 820 000 \$ en contrepartie de l'émission de 273 494 actions ordinaires de la Société.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, au total, 68 700 bons de souscription cotés en bourse ont été exercés pour un produit brut de 10 000 \$ en contrepartie de l'émission de 3 435 actions ordinaires de la Société.

16) Unités d'actions différées et unités d'actions avec restrictions

En avril 2017, Osisko a adopté un régime d'unités d'actions différées et un régime d'unités d'actions avec restrictions. En vertu de ces régimes, des UAD peuvent être attribuées à des administrateurs non membres de la direction et des UAR peuvent être attribuées à des dirigeants et à des employés clés dans le cadre de leur programme de rémunération à long terme, leur permettant de recevoir des paiements en trésorerie, en actions ou une combinaison des deux. Si le paiement est en espèces, la valeur en espèces du paiement sera déterminée en multipliant le nombre d'UAD et d'UAR attribuées à la date de paiement par le cours moyen pondéré sur cinq jours en fonction du volume avant l'émission, à partir du prix de clôture des actions de la Société la veille de la date de paiement. Si le paiement est en actions, chaque UAR et chaque UAD accordent à son détenteur le droit à une action ordinaire de la Société.

Le tableau suivant résume les UAD et des UAR en circulation au 31 décembre 2018 :

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

16) Unités d'actions différées et unités d'actions avec restrictions (suite)

| | Nombre de UAD | Nombre de UAR |
|---|----------------|----------------|
| En circulation au 31 décembre 2017 | - | - |
| Octroyées | 250 000 | 450 000 |
| En circulation au 31 décembre 2018 | 250 000 | 450 000 |

Le 22 juin 2018, 25 000 UAR ont été émises à des membres de la direction. La juste valeur de chaque UAR a été estimée à 1,94 \$ initialement, soit le cours de clôture des actions de la Société à la date de l'octroi. Les UAR seront attribuées au troisième anniversaire de la date d'octroi.

Le 15 octobre 2018, 250 000 UAD ont été émises à des administrateurs. La juste valeur de chaque UAD a été estimée à 2,63 \$ initialement, soit le cours de clôture des actions de la Société à la date de l'octroi. Les UAD ont été attribuées immédiatement à la date d'octroi.

Le 15 octobre 2018, 425 000 UAR ont été émises à des membres de la direction. La juste valeur de chaque UAR a été estimée à 2,63 \$ initialement, soit le cours de clôture des actions de la Société à la date de l'octroi. Les UAR seront attribuées au troisième anniversaire de la date d'octroi.

La charge totale comptabilisée pour les UAR et UAD pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 est de 842 000 \$ (montant nul en 2017), desquels 38 000 \$ (montant nul en 2017) ont été capitalisés aux projets au Canada.

Au 31 décembre 2018, le passif lié au paiement à base d'actions relatif à chaque UAD et chaque UAR a été réévalué à la juste valeur au prix de clôture de l'action de la Société de 3,07 \$.

17) Transactions entre parties apparentées

Les transactions et les soldes entre la Société et ses filiales ont été éliminés lors de la consolidation et ne sont pas discutés à cette section. Les transactions entre la Société et autres parties apparentées sont détaillées ci-dessous.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2018, des frais de gestion, des frais pour services géologiques, des frais de loyer et des frais administratifs de 1 849 000 \$ (1 487 000 \$ en 2017) ont été engagés auprès de Redevances Osisko, une société apparentée à la Société étant donné que Redevances Osisko possède ou contrôle, directement ou indirectement, plus de 10 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société. De plus, M. John Burzynski, président et chef de la direction de la Société, ainsi que M. Sean Roosen, président du conseil d'administration de la Société, occupent des postes d'administrateurs et/ou de hauts dirigeants de Redevances Osisko. Les comptes payables à Redevances Osisko au 31 décembre 2018 s'élevaient à 134 000 \$ (276 000 \$ en 2017). Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2018, des frais de gestion, des frais pour services géologiques, des frais de loyer et des frais administratifs de 132 000 \$ (879 000 \$ en 2017) ont été chargés à Redevances Osisko par la Société. Les sommes à recevoir de Redevances Osisko au 31 décembre 2018 s'élevaient à 79 000 \$ (195 000 \$ en 2017).

Le tableau suivant résume la rémunération attribuable aux dirigeants clés pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017 :

| <i>Pour l'exercice terminé le</i> | 31 décembre 2018 | 31 décembre 2017 |
|-------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Salaires des principaux dirigeants | 1 915 \$ | 2 289 \$ |
| Honoraires des administrateurs | 349 | 381 |
| Rémunération fondée sur des actions | 7 904 | 8 072 |
| | 10 168 \$ | 10 742 \$ |

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

17) Transactions entre parties apparentées (suite)

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2018, des frais de gestion, des frais pour services géologiques, des frais de loyer et des frais administratifs de 140 000 \$ (22 000 \$ en 2017) ont été facturés à une entreprise associée de la Société, Barkerville (note 11), par la Société. La somme à recevoir de Barkerville était de 9 000 \$ au 31 décembre 2018 (aucune en 2017). Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2017, des frais de gestion, des frais pour services géologiques et des frais administratifs de 128 000 \$ (90 000 \$ en 2017) ont été engagés auprès de Barkerville. Les comptes payables à Barkerville au 31 décembre 2018 s'élevaient à un montant nul (montant nul en 2017).

18) Facteurs de risques du capital

La Société gère sa structure de capital et y apporte des ajustements en fonction des fonds disponibles, en appui à l'acquisition, à l'exploration et au développement des propriétés minérales. La Société définit le capital comme étant sa trésorerie, ses équivalents de trésorerie et ses titres négociables. Le conseil d'administration n'établit pas de critères quantitatifs sur le rendement du capital pour sa gestion, mais préfère se fier à l'expertise des dirigeants de la Société pour assurer le développement futur de l'entreprise.

Les propriétés dans lesquelles la Société détient actuellement une participation sont à l'étape de l'exploration; la Société est en conséquence dépendante des fonds provenant de financements externes pour la poursuite de ses activités. Pour être en mesure de réaliser l'exploration planifiée et d'acquitter les frais administratifs, la Société utilisera son fonds de roulement et recueillera les montants supplémentaires au besoin.

La Société continue d'évaluer de nouvelles propriétés et cherche à acquérir une participation dans d'autres propriétés s'il y est établi un potentiel géologique et économique suffisant et si des ressources financières adéquates sont disponibles. La direction révisé son approche de gestion du capital sur une base continue et est d'avis que cette approche est raisonnable, compte tenu de la taille de la Société. Ni la Société ni ses filiales ne sont soumises à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur.

Au 31 décembre 2018, la Société disposait de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de titres négociables d'une valeur totale de 102 480 000 \$ (133 580 000 \$ au 31 décembre 2017), cette somme étant disponible pour financer la croissance de la Société.

19) Instruments financiers

La juste valeur du marché représente le montant qui serait échangé dans le cadre d'une transaction entre deux parties consentantes sans lien de dépendance, la meilleure indication étant un prix coté sur un marché, le cas échéant.

La Société évalue les instruments financiers à la juste valeur en se basant sur les prix cotés du marché, le cas échéant. Les prix cotés du marché correspondent à une évaluation de niveau 1. Lorsque les prix cotés du marché ne sont pas disponibles, la Société maximise l'utilisation de données observables à l'aide de modèles d'évaluation. Lorsque toutes les données significatives sont observables, l'évaluation est considérée de niveau 2. Les évaluations nécessitant une utilisation importante de données non observables sont considérées de niveau 3.

Aux 31 décembre 2018 et 2017, la Société classait sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie ainsi que les valeurs mobilières cotées en bourse incluses dans les titres négociables dans les instruments de niveau 1, et les bons de souscription inclus dans les titres négociables, les autres comptes débiteurs et les dépôts de remise en état dans les instruments de niveau 2.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

19) Instruments financiers (suite)

| | 31 décembre 2018 | | | 31 décembre 2017 | | |
|---|------------------|----------|----------|------------------|----------|----------|
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 88 280 \$ | - \$ | - \$ | 111 504 \$ | - \$ | - \$ |
| Titres négociables | 13 598 | 602 | - | 20 347 | 1 729 | - |
| Autres comptes débiteurs | - | 582 | - | - | 573 | - |
| Impôt à recevoir | - | 16 452 | - | - | 20 486 | - |
| Dépôts pour remise en état | - | 404 | - | - | 973 | - |

Aux 31 décembre 2018 et 2017, il n'y avait aucun actif ni passif financier non récurrent qui était évalué à la juste valeur.

Il n'y a eu aucun transfert entre les catégories de niveau 1 et 2 et il n'y a eu aucun changement des techniques d'évaluation en 2018.

Facteurs de risques financiers

Les instruments financiers de la Société sont exposés à certains risques financiers, y compris le risque lié au change, le risque lié au taux d'intérêt, le risque lié au prix des matières premières, le risque lié au crédit et le risque lié aux liquidités. L'exposition de la Société à ces risques et ses méthodes pour les gérer sont constantes. Il n'y a eu aucun changement quant aux risques, aux objectifs, aux politiques et aux procédures par rapport à l'année précédente.

a) Risque lié au crédit

Le risque lié au crédit est le risque d'une perte non prévue advenant qu'un client ou une tierce partie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles et il découle principalement des autres comptes débiteurs de la Société. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque lié au crédit.

Le risque lié au crédit de la Société est principalement attribuable à des comptes débiteurs compris dans les autres comptes débiteurs. La concentration du risque de crédit de la Société est négligeable. Les instruments financiers compris dans les autres comptes débiteurs sont les comptes débiteurs d'autres sociétés. La direction est d'avis que la concentration du risque de crédit des comptes débiteurs relativement aux instruments financiers compris dans les autres comptes débiteurs est limitée.

b) Risque lié aux liquidités

Le risque lié aux liquidités est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers lorsqu'ils viennent à échéance. Les processus de planification et de budgétisation de la Société qui sont en place aident à déterminer le financement requis pour soutenir les besoins de fonctionnement usuels de la Société sur une base régulière et ses plans d'expansion.

La Société s'assure de disposer des fonds suffisants pour subvenir à ses besoins à court terme, en considérant les flux de trésorerie générés par les activités qui sont anticipés et ses avoirs de trésorerie. Au 31 décembre 2018, la Société disposait d'une encaisse de 88 280 000 \$ (111 504 000 \$ en 2017) pour rembourser des passifs courants de 10 260 000 \$ (21 084 000 \$ en 2017). La plupart des passifs financiers de la Société ont une échéance contractuelle de moins de 30 jours et sont assujettis aux modalités commerciales usuelles. La Société a des engagements financiers en cours au 31 décembre 2018 (note 21).

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

19) Instruments financiers (suite)

c) Risque lié au prix des matières premières

Le risque lié au prix des matières premières découle d'un effet potentiellement défavorable sur les bénéfices actuels et à venir en raison de la fluctuation du prix des matières premières. La capacité de la Société de développer ses propriétés et sa rentabilité future dépend directement de ces prix. La Société n'a pas recours à des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition à la fluctuation des prix.

d) Risques liés au marché

i) Risque lié au taux d'intérêt

Le risque lié au taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La Société contrôle son exposition au risque lié au taux d'intérêt et n'a pas recours à des instruments financiers dérivés afin de se protéger contre ce risque. La Société dispose d'une encaisse et n'a pas de dettes portant intérêt. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société sont sous forme de dépôt dans une des principales banques à charte canadiennes.

Si les taux d'intérêt pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 avaient augmenté ou diminué de 0,1 %, et que toutes les autres variables sont constantes, la perte pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 aurait été supérieure ou inférieure d'approximativement 88 000 \$, du fait des produits d'intérêts de la trésorerie et des équivalents de trésorerie plus ou moins élevés. De même, au 31 décembre 2017, les capitaux propres auraient été supérieurs ou inférieurs d'approximativement 112 000 \$, du fait des produits d'intérêts de la trésorerie et des équivalents de trésorerie plus ou moins élevés, en raison d'une augmentation ou d'une diminution des taux d'intérêt de 0,1 %.

20) Impôt sur le résultat

Le rapprochement de la charge d'impôt réelle ou du recouvrement d'impôt réel par rapport au recouvrement d'impôt calculé en utilisant le taux statutaire du Canada de 26,5 % est comme suit :

| <i>Pour les exercices terminés</i> | 31 décembre 2018 | 31 décembre 2017 |
|---|---------------------|---------------------|
| Résultat/(perte) des activités poursuivies avant l'impôt sur le résultat | (21 202) \$ | 407 \$ |
| Recouvrement d'impôt calculé en utilisant le taux statutaire canadien | (5 619) | 108 |
| Éléments permanents | (403) | (3 134) |
| Variation des actifs d'impôt différé non comptabilisés | 11 717 | 4 047 |
| Impôt minier différé | 7 100 | 17 422 |
| Charge d'impôt sur le revenu différé et d'impôt minier différé | 12 795 \$ | 18 443 \$ |

La charge d'impôt différé se compose d'impôt sur le résultat différé et d'impôt minier différé, tel que décrit ci-dessous :

| <i>Pour les exercices terminés</i> | 31 décembre 2018 | 31 décembre 2017 |
|---|---------------------|---------------------|
| Charge d'impôt sur le résultat différé | 5 694 \$ | 1 021 \$ |
| Impôt minier différé | 7 100 | 17 422 |
| Charge d'impôt sur le revenu différé et d'impôt minier différé | 12 794 \$ | 18 443 \$ |

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

20) Impôt sur le résultat (suite)

Les actifs d'impôt différé et les passifs d'impôt différé ont été compensés là où ils se rapportent à des impôts perçus par la même autorité fiscale et où la Société a légalement le droit et l'intention de compenser ces montants. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés lorsque la Société conclut qu'il existe suffisamment d'indications positives démontrant qu'il est probable qu'un actif d'impôt différé sera réalisé. Les composantes des actifs et des passifs d'impôt sur le résultat et d'impôt minier différé sont décrits ci-dessous :

| <i>Au</i> | 31 décembre 2018 | 31 décembre 2017 |
|---|---------------------|---------------------|
| Actif d'impôt différé | | |
| Actif d'impôt sur le résultat différé se rapportant aux frais d'émission d'actions | 5 874 \$ | 2 607 \$ |
| Actif d'impôt sur le résultat différé se rapportant aux crédits d'impôt à l'investissement | 2 427 | - |
| Total de l'actif d'impôt différé | 8 301 \$ | 2 607 \$ |
| Passif d'impôt différé | | |
| Passif d'impôt sur le résultat différé se rapportant aux écarts temporaires imposables nets | (8 302) \$ | (2 607) \$ |
| Passif d'impôt minier différé se rapportant aux écarts temporaires imposables nets | (24 522) | (17 422) |
| Total du passif d'impôt différé | (32 824) \$ | (20 029) \$ |
| Passif d'impôt différé net | (24 523) \$ | (17 422) \$ |

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la Société a comptabilisé un actif d'impôt différé de 5 694 000 \$ (1 021 000 \$ en 2017) se rapportant à des frais d'émission d'actions et le recouvrement d'impôt différé associé a été comptabilisé dans le capital-actions.

Des actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés pour les écarts temporaires déductibles suivants, puisqu'il est improbable que l'entreprise disposera d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra les imputer :

| <i>Pour les exercices terminés</i> | 31 décembre 2018 | 31 décembre 2017 |
|--|---------------------|---------------------|
| Pertes autres qu'en capital | 6 997 \$ | 20 985 \$ |
| Pertes en capital | 241 | - |
| Exploration et évaluation | 26 248 | 2 615 |
| Titres négociables | 4 487 | 3 483 |
| Placements en titres de capitaux propres | (8 090) | (6 398) |
| Frais d'émission d'actions | - | 11 028 |
| Crédits d'impôt à l'investissement | 217 | 724 |
| Impôt minier différé | 146 | 4 007 |
| Écarts temporaires déductibles nets non comptabilisés | 30 246 \$ | 36 444 \$ |

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

20) Impôt sur le résultat (suite)

Au 31 décembre 2018, la Société avait des pertes autres qu'en capital totalisant 113 857 000 \$ (88 962 000 \$ en 2017).

Un actif d'impôt différé n'a pas été comptabilisé à l'égard de pertes autres qu'en capital de 6 997 000 \$ (20 985 000 \$ en 2017) qui, si elles ne sont pas utilisées, expireront entre 2033 et 2038. De plus, la Société n'a pas comptabilisé d'écart temporaire déductible net à l'égard de crédits d'impôt à l'investissement de 217 000 \$ (724 000 \$ en 2017) qui, s'ils ne sont pas utilisés, expireront entre 2031 et 2034.

21) Engagements

Les engagements de la Société en matière d'exploration au 31 décembre 2018 sont les suivants :

| | Total | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|---------------|--------------|-------------|
| Location de bureaux | 1 127 | 484 | 290 | 273 | 80 | - |
| Roulottes de camp et location de bureaux | 3 293 | 2 349 | 881 | 63 | - | - |
| Total | 4 420 \$ | 2 833 \$ | 1 171 \$ | 336 \$ | 80 \$ | - \$ |

* Engagement minimum en exploration de propriétés au Québec de 1 200 \$ par claim (1 254 ha) à réaliser dans les deux ans suivant la date d'octroi.

Le 5 octobre 2016, la Société a conclu une entente d'option avec Redevances Osisko en vertu de laquelle la Société peut acquérir une participation de 100 % dans 28 des propriétés d'exploration de Redevances Osisko en engageant des dépenses d'exploration totalisant 32 000 000 \$ sur une période de sept ans, incluant un montant de 5 000 000 \$ au cours de la première année de l'entente. L'entente d'option a été modifiée le 16 février 2017 afin de scinder le projet Kan (note 13(i)), de telle sorte que plutôt que 5 000 000 \$, 4 062 000 \$ devront être engagés avant le 31 décembre 2017. L'entente d'option a été modifiée à nouveau le 15 décembre 2017, afin de reporter l'échéance pour engager des dépenses de 4 062 000 \$ jusqu'au 31 décembre 2018. En date du 31 décembre 2018, la Société a effectué toutes les dépenses engagées.

Au 31 décembre 2018, la Société était tenue d'engager les fonds accréditifs suivants d'ici le 31 décembre 2019 :

| Date de clôture du financement | Province | Fonds accréditifs résiduels |
|--------------------------------|----------|-----------------------------|
| 18 septembre 2018 | Québec | 55 084 \$ |
| Total | | 55 084 \$ |

La Société est aussi engagée à verser une avance annuelle de 25 000 \$ sur les paiements de redevances du projet Gold Pike.

22) Événements subséquents

Le 17 janvier 2019, 1 755 000 options d'achat d'actions ont été émises à des membres de la direction au prix d'exercice de 2,76 \$ pour une période de cinq ans. La juste valeur des options a été estimée à 1,83 \$ par option selon le modèle d'évaluation des options Black-Scholes. Un tiers de ces options a immédiatement été attribué, l'attribution des tiers restants étant prévue aux deuxième et troisième anniversaires de la date d'octroi.

Le 17 janvier 2019, 400 000 UAD ont été émises à des administrateurs. La juste valeur de chaque UAD a été estimée à 2,76 \$, soit le cours de clôture des actions de la Société à la date de l'octroi. Les UAD ont été attribuées immédiatement à la date d'octroi.

Le 17 janvier 2019, 1 125 000 UAR ont été émises à des membres de la direction. La juste valeur de chaque UAR a été estimée à 2,76 \$, soit le cours de clôture des actions de la Société à la date de l'octroi. Les UAR seront attribuées au troisième anniversaire de la date d'octroi.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

22) Événements subséquents (suite)

Le 20 février 2019, Osisko a annoncé la signature d'une lettre d'entente exécutoire avec Chantrell Ventures Corp (« Chantrell »), en vertu de laquelle Osisko transférera certains actifs non principaux à Chantrell en contrepartie d'actions de Chantrell. Ce regroupement d'entreprises donnera lieu à une prise de contrôle inversée de Chantrell par Osisko et les actions ordinaires de Chantrell feront l'objet d'un regroupement sur la base de 40 pour 1.